



AOÛT
N°8 - 2001

INFORMATIONS VERNIER

De l'importance des élections

Les Genevoises et Genevois vont choisir le 7 octobre leurs représentants au sein du Grand Conseil. Certains prétendent que voter ne sert

à rien, jugez-en par vous-mêmes avec quelques exemples glanés ces dernières années.

Afin de vous aider à vous déterminer, Informations Vernier a tenté de prendre contact avec les candidats domiciliés sur notre commune.

Vous pourrez ainsi découvrir dans nos pages leurs réponses à nos questions.

Cela étant, vu notre délai de bouclage rédactionnel, notre liste de candidats n'est peut-être pas exhaustive. D'autres listes, telle l'UDC, pourraient encore être déposées à fin août.



Encart spécial rentrée :

**toutes les activités
parascolaires
sur la commune**



Sommaire

Le thème

3 **De l'importance des élections**

Nous avons posé 3 questions aux candidats domiciliés sur la commune se présentant aux élections au Grand Conseil le 7 octobre prochain.

Retrouvez leurs réponses.

Nouvelles communales

10 Conseil municipal, séances du 15 mai et du 26 juin 2001

14 Journée: En ville sans ma voiture

16 Journée «Sport pour tous»

19 Horaire des bus scolaires

20 Vos petites annonces

22 Echos des clubs d'ânés

28 Exposition de poissons, reptiles et insectes

Infos-quartier

25 AHA : fête du 1er Août grandiose

26 AIVV : «Course à la Mer de Glace»

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi

Av. des Libellules 8

Tél. 979 09 99

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin

Route du Bois-des-Frères 30

Piscine extérieure ouverte jusqu'au

9 septembre, de 9h30 à 19h30, limite de

sortie à 20h. Ouverture à 11h tous les

lundis (lundi de Pentecôte 9h30).

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Pl. du Lignon 43, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 719 6111

urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

9h-12h, 13h30-16h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.

Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.

Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.

Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 8 octobre 2001

Délai rédactionnel 14 sept. 2001

Journal tiré à 14'500 exemplaires

De l'importance des élections

Le Parlement cantonal genevois se compose de cent élus.

A l'heure actuelle, suite aux élections de l'automne 1997, ceux-ci se répartissent ainsi: Libéral: 23 sièges (- 4), Socialiste: 22 sièges (+ 7), Alliance de gauche/Parti du travail: 19 sièges (- 2), Radical: 14 sièges (- 1), Démocrate-chrétien: 12 sièges (- 2) et les Verts: 10 sièges (+ 2).

Cela signifie que la gauche est majoritaire de justesse avec 51 sièges. Mais dans les faits, celle-ci est plus assidue à la fréquentation des bancs du Grand Conseil et les résultats lors des votes sont généralement moins serrés que prévu.

Précisons aussi que l' élu ou l' élue qui préside durant une année le Parlement genevois ne peut voter, sauf lorsqu'il y a égalité.

Voici un rapide survol des douze derniers mois: commençons par la question du financement de la Halle 6 de Palexpo. En octobre 2000, une majorité acceptait de voter un crédit complémentaire de 35 millions de francs. Celui-ci permet d'assurer le financement de ce vaste chantier.

Sur cet objet, les «extrêmes» se sont rejoints dans le refus de voter ce crédit. Les libéraux estimaient ainsi que ce n'était pas aux entreprises de compléter le financement en question par un nouvel impôt.

En décembre, un sujet a réussi à réunir l'unanimité: la création de la première assurance-maternité de Suisse. 70 députés l'ont accepté. Cela étant, au moment du vote, plusieurs élus se sont éclipsés, notamment sur les bancs radicaux.

Cette assurance est financée par une cotisation de 0,4% des salaires, dont l'employeur verse la moitié, et qui ira aux caisses de compensation AVS. Dans la foulée, les députés ont voté une augmentation de 30 francs des allocations familiales. Celles-ci sont passées à 200 francs par enfant.

Le Conseil d'Etat proposait 15 francs, mais une nette majorité de la commission a doublé la mise. En plénum, radicaux et libéraux étaient réticents, tandis que l'Alternative (majorité de gauche) votait en bloc en sa faveur,

avec le groupe démocrate-chrétien.

Budget sensible

S'il y a bien un vote majeur, c'est celui du budget. Il intervient toujours en décembre. Le Parlement nouvelle version (législature nov. 2001/nov. 2005) aura à se prononcer sur le budget 2002 à peine entré en fonction.

L'an dernier, l'Alternative avait fait passer son budget contre l'avis de l'Entente bourgeoise (minorité de droite). Rappelons que celui-ci avait pourtant été concocté à 99% par un Exécutif à majorité de droite.

En effet, le Conseil d'Etat composé de sept membres comprend d'un côté deux radicaux (Guy-Olivier Segond et Gérard Ramseyer), une libérale (Martine Brunschwig Graf), un démocrate-chrétien (Carlo Lamprecht) et de l'autre un écologiste (Robert Cramer), et deux socialistes (Micheline Calmy-Rey et Laurent Moutinot). Précisons que les élections au Conseil d'Etat suivront environ un mois après celles du Grand Conseil. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour en revenir au vote sur le budget 2001, voté en décembre 2000, la différence avec ce que proposait le Gouvernement était d'un peu plus de 8 millions de francs, d'où l'ire des députés de droite.

Ce sont principalement les millions de plus accordés aux Etablissements médicaux-sociaux (EMS) et à l'aide à domicile pour engager du personnel soignant qui ont posé problème à certains. Pour la droite, en effet, il était beaucoup trop tôt pour relancer les dépenses (400 postes créés en tout).

Le Pacs

En début d'année a eu lieu un vote à haute portée symbolique: la création d'un partenariat entre couples homosexuels ou hétérosexuels, contre l'avis des groupes libéral, démocrate-chrétien et quelques radicaux.

En première suisse, une loi cantonale introduit une nouvelle voie pour les couples de toutes sortes voulant vivre ensemble sans se marier. Au Grand Conseil, le début fut nourri. Il a surtout porté sur l'extension du partenariat

aux hétérosexuels. Rappelons que le Pacs fédéral sera réservé aux homosexuels.

Signalons encore deux autres votes. Après les péripéties liées aux problèmes rencontrés par l'ancien conseiller d'Etat Philippe Joye, le Grand Conseil avait promulgué une loi contraignant les candidats au gouvernement cantonal à déclarer leurs liens d'intérêts (conseils d'administration ou propriété d'entreprises), ainsi que leurs éventuelles dettes.

Depuis fin mars 2001, cette exigence de transparence s'applique également aux membres des exécutifs des communes de plus de 10 000 habitants. Cela signifie que les candidats aux prochaines élections au Conseil administratif de Vernier, en 2003, devront être le plus transparents possibles.

Les libéraux et les démocrates-chrétiens ne voulaient pas entendre parler de ce projet de loi émanant de l'Alliance de gauche. Mais au moment du vote, les députés radicaux ont joint leurs voix à celles de l'Alternative créant une confortable majorité.

Enfin, mécontente du concept proposé, le trouvant fumeux, l'Alliance de gauche a failli torpiller en mai dernier les manifestations liées à la journée genevoise d'Expo-02. La majorité des socialistes a soutenu l'AdG pour la suppression de la subvention en question, mais des Verts et des socialistes ont préféré s'abstenir.

Concrètement, ce survol prouve qu'au-delà des listes de partis, il faut tenter de mieux cerner le profil de chaque candidat.

Bon vote !

Serge Guertchakoff

Nous avons posé 3 questions aux candidats verniolans se présentant aux élections du Grand Conseil, le 7 octobre prochain :

1. Que proposez-vous afin de résoudre l'actuelle crise du logement ?
2. Etes-vous satisfait de l'actuelle péréquation intercommunale ?
3. Quelle motivation première vous incite à vous présenter aux élections au Grand Conseil ?

Nous vous livrons ci-dessous les réponses qui nous sont parvenues.



Mathias BUSCHBECK

1. Pour savoir où construire aujourd'hui, il s'agit premièrement de définir où l'on ne veut pas construire. Dans cette catégorie, il y a tout d'abord les quartiers déjà très peuplés.

Certaines communes - dont Vernier - ont déjà fait l'effort d'accueillir de grandes cités.

La zone agricole quant à elle est trop souvent considérée comme un espace « vide » qui n'attend que d'être construit. La préservation de la campagne genevoise est pourtant indispensable. Tout d'abord, pour chaque être humain, qui a besoin d'espace non bâtis, mais aussi du point de vue de la biodiversité et du développement durable. Les déclassements en zone agricole ne devront donc être qu'exceptionnels, pour des projets précis proches de la ville et bien desservis en transports collectifs.

Reste enfin la zone villa, qui représente 45 % de la zone à bâtir du canton, mais uniquement 11% de la population. Il s'agira donc de densifier les secteurs proche de la ville.

Mais à plus long terme, le développement de Genève passe forcément par une collaboration avec la France voi-

sine et le canton de Vaud, car il n'est aujourd'hui plus possible de concevoir Genève uniquement à l'intérieur de ses frontières.

2. L'actuelle péréquation intercommunale n'est pas un système satisfaisant, pour une simple question de justice fiscale. Il n'est en effet pas normal que les impôts communaux varient pratiquement du simple au double d'une commune genevoise à l'autre (par exemple : Vernier 50 centimes additionnels, Coligny 31 c.a.). Cette différence n'a rien à voir avec la qualité de la gestion, mais plutôt avec les spécificités des contribuables. Une commune accueillant sur son territoire une population aisée et un nombre importants d'entreprises peut fonctionner en prélevant peu d'impôts. Il faut donc s'atteler à une réforme de la fiscalité des communes qui garantirait une plus grande solidarité entre elles.

3. Les signes alarmants qui nous viennent de toutes les régions du monde ne peuvent nous laisser indifférent. Autant les crises sociales que les menaces sur notre environnement demandent des modifications de nos comportements quotidiens ; toute action politique n'a de sens aujourd'hui que si l'on « pense globalement et agit localement ».

C'est dans cet esprit que je me présente aux élections au Grand Conseil, afin de favoriser un développement durable du canton de Genève.

Un domaine me tient plus particulièrement à cœur, celui des transports.

En effet, Genève est paralysé par une logique de déplacement axée trop largement sur la voiture. Des politiques cohérentes, encourageant les transports en commun, ne manquent pourtant pas autour de nous : Lausanne, par exemple, va bientôt construire sa deuxième ligne de métro et Zurich

possède un important réseau de trains régionaux. Il est grand tant de rattraper notre retard : engageons-nous non seulement pour une série de trams efficaces et rapides, mais également dans la réalisation d'un réseau de trains régionaux offrant aux travailleurs pendulaires une alternative à la voiture.

ALLIANCE DE GAUCHE



Nelly BUNTSCHU

1. Il est nécessaire de trouver à court et à long terme des logements sur le territoire cantonal.

Le plan directeur des communes est une très bonne idée et doit être appliqué. Le canton doit utiliser ses propres terrains non bâtis pour construire des logements en accord avec la commune concernée mais pas à n'importe quel prix.

En effet, il est important de savoir si nous voulons encore créer de nouvelles citées satellites, ne proposer que des logements sociaux ou au contraire offrir des logements mixtes afin de ne pas créer des ghettos.

2. Oui, l'actuelle péréquation intercommunale aide les communes moins fortunées et leur donne une certaine autonomie vis-à-vis des communes ayant des revenus plus importants. Je suis persuadée que cette embellie économique ne durera pas, il ne faut pas se faire d'illusion. La péréquation communale a toute sa raison d'être.

3. En tant que Conseillère administrative dans une commune relativement importante, j'ai constaté que sur des sujets comme l'aménagement du territoire, les discussions sur l'aéroport ou encore la pollution, le pouvoir des communes a des limites et c'est pour cette raison que les communes suburbaines doivent être représentées au Grand Conseil.



Nicole LAVANCHY

1. Pour faire face à la pénurie de logements « bon marché », un plan d'urgence a été voté en 1991 qui prévoyait la construction de 3000 HBM sur 10 ans. Aujourd'hui, la moitié seulement a été réalisée, alors que 2700 demandes de logements sociaux sont en attente ! Il est donc urgent de construire de tels logements sur les terrains rapidement disponibles, à savoir :

- certaines parcelles de la zone de développement (Sécheron, Plateau de Pinchat, etc.)
- les terrains en zone villa non construits, qu'il y aura lieu de déclasser rapidement.

Mais ce développement de la zone urbaine et suburbaine doit se faire dans le respect des principes

suivants :

- 1) Mixité des logements pour éviter l'effet « ghetto » (dans un même immeuble ou sur une même zone d'immeubles, proposer des « HBM, HLM et loyers libres »);
- 2) Péréquation communale des logements HBM pour éviter les effets « banlieue - zone ». A Vernier, les habitations à bas loyer constituent 40% du parc locatif, alors que certaines communes n'en disposent d'aucunes ! ;
- 3) Développement d'espaces verts et d'infrastructures collectives qui permettent une bonne qualité de vie et une intégration de chacun au sein de son quartier d'habitation;
- 4) Gestion du nouveau parc immobilier par des Coopératives d'habitation ou par des Fondations de droit public pour éviter la spéculation.

2. Il est indispensable de revoir en profondeur le système actuel de péréquation financière entre les communes car il ne comble pas suffisamment les inégalités fiscales. Les communes « pauvres », celles qui comptent un grand nombre d'habitants à revenus modestes, doivent actuellement fixer un impôt communal plus élevé que les communes « riches » pour couvrir des frais de fonctionnement et d'infrastructures forcément plus importants. Vernier, par exemple, est à 49 centimes, Cologny à 31 !

Elue au Grand Conseil, je développerai et soutiendrai toutes propositions qui iront dans le sens d'une péréquation financière plus équitable.

3. 39 ans, mariée, mère de famille, responsable de formation à l'Institut d'études sociales, assistante sociale et psychologue sociale de formation, membre de Solidarités, je me présente au Grand Conseil sur la liste de l'Alliance de Gauche

POUR :

- Une représentation féministe dans les instances politiques.
- La défense des salaires et des conditions de travail, ceci en continuité de mon engagement au sein du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT).

- Le développement d'une politique d'action sociale axée sur la prévention et respectueuse des personnes.
- Le développement d'une politique de la famille adaptée à notre époque, qui tienne compte, notamment, de l'insertion croissante des femmes dans le monde du travail et du développement des nouvelles formes de la famille (monoparentales ou recomposées).
- Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers-ères au niveau communal et cantonal.
- Un soutien aux structures alternatives (associations, regroupement de citoyens, etc.) qui luttent contre toutes les formes des discriminations: sexistes, raciales, homophobes, etc.



les socialistes



Alexandre ANOR

1. Une politique sociale du logement signifie créer des logements répondant aux besoins prépondérants de la population. Or, selon les statistiques de l'Office cantonal du logement, pour faire face à la pénurie de logements, il faudrait construire 2500 appartements et villas par année... Ces chiffres montrent que, malgré la demande actuelle d'appartements et une conjoncture qui offre des taux d'intérêt relativement bas, les promoteurs immobiliers ont décidé de diffé-

rer les investissements dans l'immobilier. En revanche, leur préoccupation c'est de déroger à l'obligation que la législation genevoise leur impose de consacrer deux tiers d'une construction à des logements sociaux pour les ménages à faible et bas revenu. Ils cherchent ainsi à contourner les aspects de protection sociale contenus dans la législation actuelle.

"Résoudre la crise du logement" signifie, entre autres, poursuivre la politique sociale de logement que les socialistes ont menée jusqu'ici, c'est prioritairement la construction de 1500 logements HBM conformément au mandat de la loi de juin 1992. C'est maintenir la part de 2/3 de logements sociaux dans la construction de logements. C'est introduire une clause générale d'utilité publique pour favoriser la construction de logements. C'est relancer la constitution de coopératives d'habitation, etc.

3. En tant que syndicaliste, je suis sensible à la défense des conditions de vie et de travail des salariés.

La période de déréglementation et de remise en cause des acquis sociaux que nous connaissons, exige du travail parlementaire en priorité la préservation des conquêtes et des protections sociales ancrées dans les lois, conventions collectives et statuts.



Alain CHARBONNIER

1. Au niveau cantonal, les besoins en logements sociaux sont criants et nous devons tout mettre en oeuvre, afin d'en construire rapidement, rapidement sans confondre avec précipitation. L'entente a déposé des projets de loi demandant entre autres des simplifica-

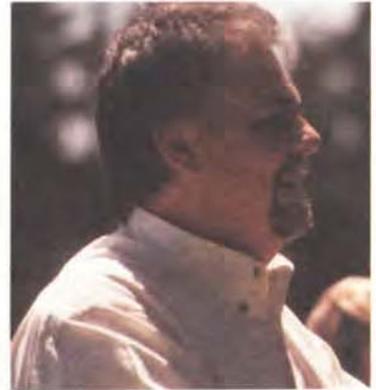
tions pour obtenir les autorisations.

Alléger les procédures administratives est certainement possible et envisageable, mais il faut être très attentif de ne pas entâcher les processus démocratiques, évidemment ceux des communes en particulier. Le problème majeur est que chacun est d'accord du manque de logement, mais personne ou presque ne souhaite que ce soit devant chez lui et ainsi rien ne peut se faire. Il faut que les projets de constructions tiennent compte de la qualité de vie et de l'environnement du quartier choisi.

L'information et la concertation avec les habitants dudit quartier, ainsi qu'avec les autorités communales doivent être renforcées. La commune par sa proximité doit organiser des réunions avec les habitants, afin de les informer et de prendre en compte les éventuelles remarques des citoyens. Enfin, il faut que chacun joue le jeu et que ce ne soit pas toujours les mêmes communes qui participent à cet effort.

2. Cette péréquation redistribue une partie des impôts aux communes qui ont entre autres moins de rentrées fiscales. On peut observer que ces dernières à l'instar de la commune de Vernier ou d'Onex, ont les centimes additionnels communaux (impôts) les plus élevés. Le citoyen de Vernier par exemple ne peut admettre ce système et je crois que toute cette problématique de la péréquation et du centime additionnel communal est à revoir, afin de supprimer ces injustices.

3. Continuer le travail que j'ai entrepris au sein du Grand Conseil, faire tout ce qui est possible au niveau cantonal afin de niveler les différences sociales pour éviter toute les sortes d'exclusions. Défendre aussi la place des communes suburbaines qui subissent une très forte pression au niveau de leur qualité de vie (nuisances du trafic routier, de l'aéroport, problème du logement). Sauvegarder et améliorer les prestations de l'Etat, dans tous les domaines, santé, éducation, aménagement du territoire etc...



Jacques-Eric RICHARD

1. Je suis pour le développement d'une politique sociale du logement en opposition à une politique du logement social. La création de logements ne doit pas seulement voir le jour «chez le voisin». Chacune et chacun est responsable de l'acceptation de création de logements répondants aux besoins prépondérants de la population. Il est nécessaire également d'améliorer l'image du logement social, tant en ce qui concerne le logement lui-même qu'en regard de son environnement. Je suis favorable au plan Moutinot aussi pour la commune de Vernier.

2. Il est clair que nul ne peut être satisfait de la péréquation actuelle. Déjà en 1997, la question avait été posée aux différents candidats. Il faut admettre que cette péréquation inquiète et que personne n'ose «s'attaquer» à une nouvelle répartition. Je suis en faveur d'une révision de la péréquation.

Un lien pourrait être fait entre création de logements et rendre opérationnel une parade aux distorsions fiscales entre les communes par une péréquation fiscale ou un Fonds de compensation de charges.

3. Ma motivation à être de nouveau candidat au Grand Conseil cet automne s'inscrit dans une démarche de politique classique. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir une représentativité communale au sein de ce Grand Conseil, pour autant que les élus se préoccupent encore de la Commune après les élections!

Pendant cette législature, des réunions avec le Conseil Administratif de

Vernier ont permis aux députés de connaître l'avis communal sur certains points, par exemple, les nuisances de l'aéroport. J'espère que ces réunions vont se maintenir.

Une autre motivation, est la possibilité, qui est donnée à chacun et chacune d'améliorer la démocratie locale par le dépôt de projets de loi, exprimant les modifications.

Deux exemples pour cette législature :

- a) l'augmentation des compétences des conseils municipaux pour améliorer la vie communale.
- b) la possibilité d'interpeller le Grand Conseil directement sur des pré-occupations communales.

Ces deux points importants pour la démocratie locale montrent l'attachement que chaque élu doit avoir pour sa commune, surtout si celui-ci a été conseiller municipal.



Ruth RIGHENZI-EGGENBERGER

1. Vous cherchez un appartement pour vous et votre famille, dans un lieu assez tranquille, permettant ainsi aux enfants de jouer en plein air sans la menace d'une route à grand trafic et des nuisances de toute sorte ?

En consultant les journaux, vous devez vous rendre compte que cette requête reste du domaine presque irréel pour une famille à revenu modeste ou moyen.

Ce qui est offert sur le marché s'adresse à des personnes ayant un revenu plus que confortable. Il y a un manque évident d'un certain type de logements.

La politique du logement doit donc être

concrétisée par la construction de logements appropriés, en évitant de créer des « ghettos » et en favorisant la mixité, en mettant dans la balance tous les ingrédients nécessaires à une cohabitation harmonieuse.

Pour sauvegarder des prix de construction et donc par la suite de loyers décents, faudra-t-il encore éviter la spéculation sur les prix des terrains. En ce qui concerne l'habitat existant, une rénovation en douceur doit être prévue, permettant ainsi de pouvoir remettre sur le marché un certain nombre d'appartements à un prix décent.

Pour permettre l'aboutissement de ces projets et pour trouver une solution à la crise du logement actuelle, une concertation entre tous les partenaires concernés, en passant par l'Etat, les communes, les milieux immobiliers ainsi que les associations de défense de locataires, est primordiale.

2. Entendant parler de péréquation financière communale, un sujet complexe mais essentiel, l'expression sur le visage de notre interlocuteur affiche la plupart du temps un grand point d'interrogation. Et ceci à juste titre. Toute péréquation financière vise une certaine égalisation des moyens financiers, en permettant de réduire l'écart entre les plus riches d'une part et les moins bien lotis de l'autre.

A Genève, la péréquation financière intervient aux 4 niveaux suivants :

- 1) impôts personnes physiques
- 2) impôts personnes morales
- 3) fonds d'équipement communal
- 4) subventions cantonales à la construction d'écoles communales

Plus l'indice de capacité financière des communes ayant perçu plus de 50 centimes additionnels s'améliore, moins sera importante l'attribution du Fonds de péréquation.

Il est vrai que Vernier, comme la Ville de Genève, Onex et Avully, touche sa part du Fonds de péréquation. Néanmoins, notre commune étant énormément engagée sur le plan social, on peut se demander si un soutien supplémentaire de la part du Fonds de péréquation ne pourrait pas alléger quelque peu les charges communales.

3. Conseillère municipale depuis avril 1999 et en tant que telle faisant partie de différentes commissions, je me suis rendu compte que les discussions tenues, les prises de position annoncées et les décisions prises au niveau de la commune ne s'arrêtaient pas aux limites géographiques de celle-ci.

Etre impliquée plus directement dans ce qui régit à la base la vie des habitants des communes et donc du canton, voilà pourquoi je souhaite m'investir plus, pouvoir voir plus loin et apporter toute mon énergie pour faire aboutir des dossiers brûlants et ô combien importants, tels que la révision de l'AVS, la caisse-maladie, la situation des nos aînés, la politique familiale et bien d'autres.

Pour y arriver, le soutien de chacun et chacune est précieux.

PDC



Christophe DULEX

1. Il est évident que les logements à disposition sur le marché genevois actuellement sont en nombre insuffisant ! La période économique difficile que nous venons de traverser n'a pas favorisé les projets de construction de nouvelles habitations. La commune de Vernier a néanmoins favorisé le secteur de la construction durant cette période grâce à la Fondation des Maisons Communales de Vernier (FMCV) et ce, malgré un taux hypothécaire défavorable. Exemple dont d'aucuns auraient pu s'inspirer afin de prévenir la situation actuelle.

N'est-ce justement pas le rôle des collectivités publiques que de prendre des mesures anti-cycliques ?

Vernier, parmi les communes suburbaines, compte proportionnellement la plus grande partie des logements subventionnés du canton de Genève et nous ne pouvons plus accepter tout et n'importe quoi en matière d'aménagement du territoire ! Non, Monsieur Moutinot nous ne vous laisserons pas faire ce que vous voulez, où vous voulez ! Une politique de concertation entre communes et canton doit véritablement s'instaurer afin de tenir compte des spécificités locales et plus particulièrement du tissu social existant. La piste des HM en lieu et place de HLM et HBM semble prometteuse et permettrait, en l'étendant et en fixant des proportions raisonnables, d'atténuer certaines craintes

Pour résoudre la pénurie de logements actuelle il faut certainement accepter de faire quelques efforts et rediscuter de cas en cas les opportunités d'apporter des modifications aux plans directeurs communaux. Ce n'est en tout cas pas dans des mesures linéaires, donc forcément iniques, que se trouve la solution.

2. La commune de Vernier bénéficie régulièrement de la péréquation inter-communale et du fonds d'équipement, cependant je pense que quelques aménagements pourraient encore être apportés. Ceci, afin que le profil moyen des contribuables verniolans soit encore mieux pris en compte, y compris dans des domaines qui ne touchent actuellement pas directement à la péréquation. Il s'agit notamment de l'attribution des postes dans les CASS ou dans les centres de loisirs ainsi que de l'appui à la mise en place de structures destinées à la petite enfance.

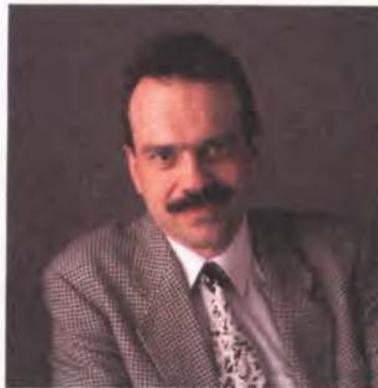
3. Après une dizaine d'années au Conseil municipal de Vernier je souhaite mettre ma connaissance de la politique communale au service de mon parti dans le cadre du canton. D'autre part les partis de l'Entente verniolane ne comptent plus de représentant au Grand Conseil depuis le

départ de Jean-Claude Vaudroz pour le Conseil national. Une commune comme la nôtre se doit d'avoir des représentants de tous les bords au niveau cantonal. Proportionnellement nous devrions compter au minimum 7 élus (4 de la gauche et 3 de la droite) ! Electeurs verniolans, c'est à vous de manifester votre désir de représentation en faisant valoir vos droits massivement dans les urnes !

Les enjeux entre communes et canton de cette prochaine législature seront aussi passionnants qu'importants et nécessiteront que vos voix se fassent entendre.

Je pense notamment aux problèmes d'aménagement du territoire, à la fiscalité et aux modes de prise en charge (de financement) de la petite enfance.

RADICAL



François AMBROSIO

1. Il convient d'abord de faire un inventaire de tous les immeubles vides et les réhabiliter en débloquant toutes les autorisations nécessaires pour effectuer les travaux de rénovations qui s'imposent.

Une péréquation de l'immobilier doit être instaurée afin de pouvoir construire de manière plus harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Les fortes concentrations de population accompagnées d'un déficit architectural de qualité, telles que les Avanchets doivent être à tout prix évitées. Je n'exclue pas la possibilité de déclasser des zones agricoles, notamment

celles qui ne servent plus à la culture.

2. «Prendre aux riches, donner aux pauvres» voici le slogan simpliste que prônent les fervents défenseurs d'une plus «juste» péréquation. Pour ma part je n'adhère pas à ce genre de lazzi qui ne serre que pour la période des élections et que l'on oublie durant la législature parce qu'inapplicable et dérisoire.

La péréquation actuelle me satisfait entièrement et j'en veux pour preuve qu'une commune comme Vernier en profite pleinement ce qui lui permet d'accomplir de manière confortable toutes les tâches qui lui incombent et ceci aussi bien sur le plan de l'entretien des infrastructures que sur le plan de l'action sociale. Le problème est plutôt de savoir de quelle manière les élus communaux utilisent cette manne et à mon sens, c'est plutôt là que réside le problème.

3. Tout d'abord, mettre à profit mon expérience politique au service du Canton et bien entendu de ma Commune mais surtout de pouvoir combattre de manière farouche l'actuelle Majorité de gauche avec son idéologie venue d'un autre millénaire, aussi rétrograde que dangereuses pour l'avenir de Genève. Je garde toutefois espoir que cette majorité sera balayée à ces élections afin que nous puissions envisager un avenir plus digne d'un Canton bénéficiant d'un rayonnement international.



Ernest GREINER

1. Dans la situation actuelle de la crise du logement, il ne s'agit pas d'avoir raison tout seul, mais de trouver des solutions avec les autres.

Plus de 80% de la population genevoise est locataire. Il faut donc prendre en compte les aspirations de la grande majorité de la population.

Le logement est un besoin fondamental de l'homme. L'épanouissement de la personne passe nécessairement par la possibilité de disposer d'un logement décent.

Je suis favorable à :

- l'accession à la propriété privée que les pouvoirs publics encouragent,
- un taux fixe par commune des logements subventionnés,
- une aide au logement plus ciblée (notamment pour les jeunes).

2. Non, je ne suis pas satisfait. Cette fin de siècle nous a amené

beaucoup de bouleversements et donc des problèmes nouveaux, tant au niveau du système familial qu'à celui du système de santé. Au bout du compte, c'est bien souvent les pouvoirs publics (aide sociale, crèche, chômage, etc.) qui doivent réparer les dégâts humains causés par notre société.

Dorénavant, il faudra aussi tenir compte d'autres paramètres, tel que modification de la population ainsi que de la fiscalité des nouvelles implantations industrielles. Il faut pour cela un sens accru de la proportion, de la tolérance et surtout une bonne dose de pragmatisme, car on ne résoudra pas les difficultés de la péréquation avec des idéologies ou des modèles légués par nos ancêtres.

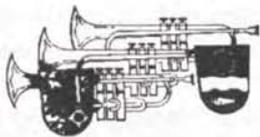
3. L'essentiel est de participer disait le baron Pierre de Coubertin en lançant les Olympiades des temps modernes.

En tant qu'homme du peuple, je préfère être un acteur engagé qu'avoir un rôle de spectateur éloigné.

Défendre un service public (particulièrement La Poste) me tient à coeur. Je dis oui pour un service public qui va dans le sens d'une évolution, non pour celui qui tend vers une révolution.

Je ferais surtout tout mon possible afin que mon action politique témoigne d'un engagement démocratique, au service d'autrui.

C'est dans cet état d'esprit que je me présente à ces élections.



Fanfare municipale de Vernier Ecole de musique

Chers parents,

Vous souhaitez que votre enfant apprenne la musique avec des professeurs diplômés du Conservatoire, mais sans devoir vous déplacer jusqu'en ville ? Alors n'hésitez pas plus longtemps et inscrivez-le aux cours de solfège et d'instrument de la Fanfare municipale de Vernier.

Les cours ont lieu dans votre commune, à la rue du Village, à l'école des Ranches I et au local de la fanfare au chemin de Poussy.

Les instruments enseignés dans notre école sont :

- les cuivres : trompette, trombone, baryton, basse...
- les bois : saxophone, flûte traversière
- les percussions : tambour, batterie...
- le piano.

Après une année de solfège, votre enfant pourra choisir l'instrument qui lui plaira. Dès la deuxième année, il suivra en parallèle le solfège et son cours d'instrument. Dès la quatrième année, ou avant selon ses progrès, il pourra jouer avec la Fanfare de Vernier.

Tarifs

Cours de solfège (collectif)	Fr. 360.-/an
Cours d'instrument (individuel)	Fr. 540.-/an
Piano, violon, chant (individuel)	Fr. 1000.-/an

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Mme Caroline Bochatay, administration, tél. 796 31 32
M. Philippe Berthoud, dir. de musique, tél. 793 18 53
M. Georges Baechler, président, tél. 341 12 73.

Bulletin d'inscription - A renvoyer à Mme Caroline Bochatay, ch. de l'Etang 64, 1219 Châteline

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Date de naissance : jour : mois : année :

A déjà suivi des cours de solfège : OUI / NON

Instrument désiré :

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles.

Conseil municipal

Séance du 15 mai 2001

La séance est ouverte sous la présidence de Chantal Longchamp, vice-présidente. Une lettre de démission de la conseillère municipale socialiste Fabienne Nidegger Jaquet est lue. Mme Longchamp donne lecture d'une lettre du corps enseignant du Lignon relative à un prochain abattage d'arbres. Puis François Ambrosio lit la réponse du Bureau du Conseil municipal.

Le Maire Christophe Iseli donne ensuite lecture de diverses communications. On apprend ainsi que l'introduction de l'assurance maternité dès le 1er juillet prochain entraînera un surcoût de charges sociales d'environ 30 000 francs pour la commune.

Il revient ensuite en détail sur la problématique des Batiflex au Lignon.

Relevons encore la signature par la commune d'une convention établie entre la société DSR et le syndicat UNIA garantissant les conditions de reprise du personnel de l'association des Restaurants scolaires de Vernier. Le maintien des anciennes conditions salariales pour ce personnel va renchérir le prix du repas facturé par DSR de l'ordre de 50 centimes.

Nominations

Un nouveau Bureau du Conseil municipal a été élu. Chantal Longchamp (ADG) hérite logiquement de la présidence par 29 oui et 3 abstentions.

Les autres nominations sont : Myriam Martenet (E) vice-présidente, François Ambrosio (R) deuxième vice-président, Yves Magnin (PDC) secrétaire, Pierre Ronget vice-secrétaire et Jacques Dupré (S) membre.

Six nouveaux membres de la Commission du Mérite Verniolan pour l'année 2001-2002 ont ensuite été désignés, soit : Mme Cherix (L), Dominik Meyer (R), Jean-Pierre Zanatta (PDC), Otto Caduff (E), Thierry Apothéloz (S) et Eric Dubath (AdG). Une ultime nomination intervient, celle de Bernard Buntschu (AdG) au sein du Conseil d'administration de la Fondation Vernier-Signal.

Dépassements de crédits

C'est par 26 oui et 6 abstentions (L) que les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 2000 ont été acceptés, ce pour un montant total de 4,816 millions de francs.

Cette somme est couverte par les plus-values enregistrées aux revenus et par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Quant à la délibération relative aux comptes communaux de fonctionnement et des investissements 2000, elle est elle aussi acceptée par 26 oui et 6 abstentions.

Rappelons qu'ils se bouclent avec un excédent de revenus de l'ordre de 4,6 millions de francs, tandis que les investissements nets ne se sont élevés qu'à 4,75 millions.

Finance toujours, avec l'approbation des comptes 2000 de la Fondation des Maisons Communales de Vernier qui présente une perte d'exercice de 94 000 francs et une perte cumulée au 31 décembre 2000 de 1,84 million.

C'est ensuite à l'unanimité que les élus ont accepté de voter un crédit de 95 000 francs destiné à financer la 1ère phase de la refonte du système d'information et de gestion des documents de l'administration municipale.

Renvois en commissions

Une demande de crédit de 400 000 francs liée à la stabilisation du bâtiment du Vieux-Lignon bien qu'acceptée en commission des bâtiments et de l'énergie y est renvoyée suite à l'intervention de Jacques Dupré (S). Ce dernier craint la présence d'un nant souterrain à cet emplacement et souhaite pouvoir réétudier le dossier.

Le projet de délibération du Conseil municipal intitulé «création d'une ludothèque pour le quartier d'Aire-Le Lignon» est pris en considération, puis envoyé en commission sociale.

Par contre, la proposition de renvoi en commission de la pétition «Pour sauver les arbres du préau de l'école du Lignon» est refusée par 20 non, 10 oui et 2 abstentions. Elle sera donc déposée auprès du Conseil administratif.

Motions

La motion suivante a été acceptée à l'unanimité. Elle charge le Conseil administratif «d'établir ou mettre à jour un inventaire complet des barrières existantes, dans les bâtiments communaux et arrêts de bus, si nécessaire en collaboration avec les associations de handicapés; de lancer une campagne d'information aux restaurants, églises et autres lieux publics, privés, et à sensibiliser les chauffeurs de bus TPG à l'aide à apporter aux personnes handicapées; de présenter une délibération contenant un plan de suppression de ces barrières en prêtant une attention toute particulière à la mairie».

Une seconde motion, de Messieurs Dupré et Magnin, invite les autorités à autoriser «le Service des sports à confier, à un unique représentant de chaque association de la commune qui en ferait la requête, une clé permettant d'accéder aux salles d'entraînement mises à disposition par la commune; à définir les modalités de ce prêt, notamment en faisant signer audit représentant un engagement de maintenir l'ordre et la propreté sous son entière et personnelle responsabilité». Sa prise en considération a été acceptée par 31 oui et 1 abstention. Elle a été renvoyée en double commission des sports et des bâtiments et de l'énergie.

Tarifs de la petite enfance

Un long débat a ensuite lieu à propos d'une motion relative aux tarifs de la rentrée 2001 applicable aux institutions de la petite enfance à Vernier. Celle-ci est présentée par cinq des six partis représentés à Vernier. Elle invite notamment le Conseil administratif à «surseoir à la nouvelle tarification pour l'année scolaire 2001-2002, ou à tous le moins prévoir un tarif transitoire pour les établissements où la tarification projetée entraînerait une hausse de prix conséquente.» Elle est finalement renvoyée en commission sociale par 16 oui, 15 non et 1 abstention.

Enfin, signalons ensuite la prise en considération par 17 voix (y compris

Conseil municipal

celle de la présidente qui a dû trancher) et 16 non d'une motion, avant son rejet par 16 non et 15 oui... Elle concernait la circulation à l'avenue Henri-Golay. Par contre, le postulat demandant que l'on détermine les coûts d'édition d'une carte répertoriant les installations sportives de la commune a été accepté à l'unanimité.

Une résolution émanant de l'Association des communes genevoises demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des Chambres fédérales «pour qu'elles redéfinissent la notion de service public et utilise tous les moyens appropriés pour obtenir le renoncement par la Poste de son projet de fermeture des succursales dont le taux d'activité est jugé insuffisant» est acceptée par 28 oui et 3 abstentions.

La séance est levée à minuit cinquante.

S.G.

Séance du 26 juin 2001

Mme Montserrat Blanco et M. Delfo Tesi prêtent serment en remplacement de Simon Pagin et Fabienne Nidegger Jaquet.

Suivent les communications du Conseil administratif :

- Nouvelle hausse de la population à fin mai, puisque le nombre des habitants s'élevait à 29 553 (+ 98).
- Suite à la pétition des parents d'élève de l'école du Lignon, le Conseil administratif a organisé une séance avec l'APEL et le Corps enseignant concernant la construction des futurs Batiflex. Une autre solution d'emplacement des bâtiments provisoires a été proposée mais n'a pas reçu l'accord des parties. Le projet initial est donc maintenu et une lettre conjointe a été envoyée à l'ensemble des parents d'élèves. L'autorisation d'abattage d'arbres a été délivrée depuis lors, mais pas l'autorisation de construire pour l'implantation des Batiflex.
- Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a proposé au Conseil administratif

d'échanger les parcelles de l'école climatique de Boveau contre l'ensemble des parcelles du chemin de Poussy sur lesquelles sont construits les bâtiments du complexe des Combes de la FMCV.

Il en résulterait une soulte d'environ 1 million de francs à payer à l'Etat. Le Conseil administratif a donné un préavis favorable à la poursuite des négociations dans ce sens, sachant que les parcelles cédées offrent un rendement de l'ordre de 160 000 francs par année.

- Maison de quartier : suite à la dernière séance où le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif en chargeant ce dernier de permettre la conclusion d'un accord entre le comité de l'Alibi et les voisins de la maison de quartier de Champ-Claude, le Conseil administratif a rencontré ces derniers en présence du comité de l'Alibi le 14 mai pour trouver une solution au problème des heures d'ouverture de la maison de quartier. Les voisins, par un courrier du 29 mai, ont fait quelques concessions, mais ont fait savoir à la commune qu'ils ne pouvaient accepter dans leur totalité les propositions d'horaires formulées par l'Association. Cette dernière a donc demandé l'appui de la FAS'e pour savoir si elle pouvait passer outre l'arrêt du Tribunal administratif. La FAS'e a ensuite adressé un courrier au Conseil administratif demandant sa position dans cette affaire. Ce dernier se déterminera prochainement.
- Le processus de mise en place de la municipalisation arrive à son terme. Dès la rentrée scolaire, l'administration communale comptera 43 fonctionnaires de plus, sans compter les remplaçantes et le personnel de nettoyage.

Vieux-Lignon

Premier crédit voté : 400 000 francs destinés à la stabilisation du terrain et du bâtiment du Vieux-Lignon. Rappelons que cette maison dite du Vieux-Lignon (sise 51A, route du Bois-des-Frères) a été acquise par la commune en septembre 1990 pour environ

2,5 millions de francs. Divers travaux furent réalisés en 1995 et 1996. A fin 1998, les services techniques communaux ont mandaté un bureau de géomètre afin de suivre précisément l'évolution des fissures verticales constatées en façades.

Entre novembre 2000 et février 2001, ces fissures n'ont cessé d'évoluer.

C'est ainsi que, pour des raisons de sécurité de la population, la commune a déposé le 6 février 2001, en toute urgence, une demande d'autorisation pour effectuer des travaux.

Les murs de la maison seront posés sur de nouvelles fondations en béton, posées sur des micro-pieux plantés dans le sol au moyen de forages et venant s'appuyer sur un terrain stable (moraine compacte) situé à environ 4 à 5 mètres en dessous du terrain naturel.

Second crédit voté : 3,02 millions de francs, pour couvrir les frais de réalisation des travaux d'aménagement routiers du chemin de Crotte-au-Loup et de mise en séparatif des égouts du chemin de Crotte-au-Loup et d'une partie de la route de Peney. Une partie de ce montant sera par la suite remboursée via une subvention cantonale.

L'assainissement des eaux usées d'une municipalité fait partie des pré-occupations des autorités car cet assainissement appartient de manière indiscutable aux critères régissant la qualité de vie.

La valeur actuelle du réseau d'assainissement de la commune de vernier avoisine les 250 millions.

Si tout se passe comme prévu, les travaux pourront débuter en août 2001.

Petite enfance

Cinq des six groupes du Conseil municipal (à l'exception du groupe socialiste) ont présenté une motion qui invite le Conseil administratif « à surseoir à la nouvelle tarification des infrastructures de la petite enfance pour l'année scolaire 2001-2002, ou à tout le moins de prévoir un tarif transitoire pour les établissements où la tarification projetée entraînerait une hausse de prix conséquente ; à fixer les nouveaux tarifs en concertation avec les

Fanfare municipale de Vernier : Un concert exceptionnel

différents acteurs de la petite enfance à Vernier, en pleine connaissance de l'impact desdits tarifs sur la fréquentation des crèches ; à annoncer les tarifs fixés suffisamment à l'avance pour que les parents qui le souhaitent puissent prendre les mesures nécessaires avant les inscriptions dans les établissements concernés.».

Deux amendements sont proposés, l'un de MM. Dulex (PDC) et Zufferey (L) propose une réduction de 20% à titre exceptionnel durant la première année, l'autre de Myriam Martenet (E) propose d'offrir un mois d'écolage. C'est le deuxième amendement qui l'emporte par 18 voix contre 1 et 12 abstentions.

C'est à l'unanimité que les élus approuvent le principe de la création d'une ludothèque dans le quartier d'Aïre-Le Lignon et accordent à l'Association en question une subvention de 15 000 francs pour 2001.

Etudié en commission le projet de délibération intitulé « quelle communication du Conseil municipal avec la population ? » est amendé lors du plénum.

La création d'une commission ad hoc a été refusée, de même qu'un nouveau renvoi en commission.

Denis Chiaradonna (S) propose de réaliser un état des lieux et de revenir avec une palette de propositions pour une information plus large. Ses amendements sont acceptés.

Deux pétitions sont encore envoyées pour étude en commission, de même que le contrat de prestation entre la commune et l'Association VIE, le projet de modification du régime des zones à l'avenue Louis-Casaï et le crédit pour un programme d'amélioration et de sensibilisation de la gestion des déchets.

Un vote immédiat et favorable a été obtenu pour la modification du statut du personnel (congé maternité), pour la modification du règlement sur l'octroi des subventions aux sociétés sportives (l'âge des juniors a été relevé de 18 à 20 ans) et pour le préavis sur le projet de plan directeur des chemins de randonnées.

S.G.

Le traditionnel concert annuel de la Fanfare municipale de Vernier a revêtu, cette année, un caractère exceptionnel tant au point de vue du lieu que du programme.

En effet, grâce au soutien des Autorités de Vernier, c'est dans le cadre majestueux du Victoria Hall de Genève que les musiciens verniolans se sont retrouvés, le samedi 26 mai dernier, pour présenter au public occupant jusqu'au dernier strapontin de la salle d'intenses moments de joie musicale et même, avec le concours des jeunes choristes et de Jean Villard Gilles « le bonheur ».

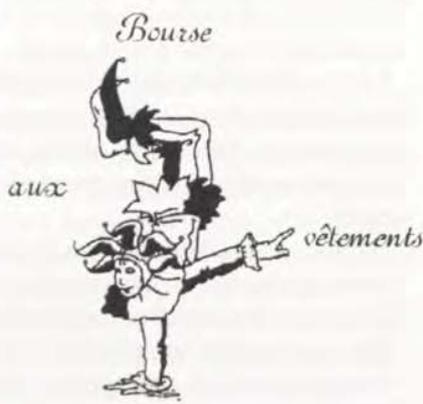
Exceptionnel également le programme de cette soirée qui a permis en première partie aux musiciens, sous la direction de Philippe Berthoud, avec la participation de Sylvie Bossy (accordéon) et Pierre Mermoud (guitare) ainsi qu'aux jeunes de la Fun-Phare, placés sous la baguette de Michèle Lubicz, de présenter un éventail de leurs talents avec l'interprétation de compositions allant de Roger Volet à Rimsky Korsakov, en passant par Mozart, Schubert, Johann Strauss, sans oublier des rythmes plus modernes de Man-

cini ou du groupe Queen.

La deuxième partie s'est ouverte avec le « Show Elvis » dans un arrangement de Roby Scidel, permettant au public d'apprécier les qualités vocales du directeur.

La suite du programme comprenait pour la Fanfare un véritable défi : associer aux musiciens pas moins de 250 enfants de l'école de musique et des classes des écoles de Vernier, Ranches 2, Balexert, Avanchets et Aire pour l'interprétation de divers thèmes tirés notamment de Mary Poppins, de Peter Gun ou de Roméo et Juliette (les rois du monde).

A l'issue de ce concert inoubliable, il y a lieu d'adresser les plus vives félicitations aux musiciens et aux choristes et de sincères remerciements à tous les protagonistes de cette soirée, notamment aux enseignantes et enseignants pour leur aide et leur soutien, en rappelant également qu'un disque CD live de ce concert a été édité et qu'il peut être commandé auprès du président, M. Georges Baechler, Case postale 601, 1214 Vernier, tél. 341.12.73 au prix de Fr. 20.-.



ATTENTION
! Nouveaux horaires !

LA BOURSE AUX VÊTEMENTS DE VERNIER-VILLAGE
RÉOUVRIRA SES PORTES
LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2001 À 14H00.

Pour mieux vous servir, nous vous accueillerons
tous les mardis de 14h00 à 17h00
et le premier mardi du mois de 14h00 à 19h00.

La bourse aux vêtements de Vernier-Village
reste fermée pendant les vacances scolaires.

Bibliothèques communales de Vernier

Plus de **200** nouvelles **bandes dessinées** vous attendent
(secteur adultes ET secteur jeunes),

de même que, bien sûr, les **romans** de la rentrée,
de nombreux **documentaires** et de nouvelles **revues**.

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter à la bibliothèque d'Avanchet des
CD-ROM
(une centaine de titres disponibles.)

L'horaire d'été est valable jusqu'au 2 septembre :

Avanchet
Lundi : 16h - 20h

Châtelaine
Jeudi : 16h - 20h

Vernier
Mardi : 16h - 20h

Dès le 3 septembre, l'horaire habituel reprend :

Avanchet
Dans la galerie marchande
☎ 797 05 55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

Châtelaine
Av. de Châtelaine 83 A
☎ 797 16 82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier
Rue du Village 57-59
☎ 341 04 91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(inscription gratuite, prêt des livres et des revues gratuit)

Ramassages ménagers

DÉCHETS ENCOMBRANTS mardi 11 septembre et 2 octobre 2001

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES jeudi 13 septembre et 4 octobre 2001

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc., doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» disponible à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Renseignements :
Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

Journée

«En Ville sans ma voiture»
le 22 septembre 2001

"En ville,
sans ma voiture!"



Une Commune comme la nôtre se doit de participer à cette action de sensibilisation européenne qui a pour but d'inciter les concitoyens à réfléchir et à utiliser d'autres moyens que la voiture pour se rendre en ville !

Bien desservis par les Transports Publics, nos différents secteurs: Vernier, Châtelaine, Aïre, Libellules, ainsi que nos deux cités: Avanchets et Lignon nous permettent d'envisager sérieusement d'utiliser, dans de nombreux cas, les transports en commun, le vélo ou même la marche à pieds. Nous devons apprendre à nous poser la question:

Je vais en ville ! Ai-je vraiment besoin de ma voiture ?

un petit effort de chacun rendrait notre ville plus conviviale, accueillante et moins polluée.

Cette année nous dressons 3 stands d'information pour vous sensibiliser et vous faire découvrir les nombreuses possibilités existantes pour vous rendre en ville et vous déplacer agréablement. Un stand à Vernier, un à Châtelaine et un autre aux Libellules.

A Vernier : (Arrêt bus 6 et 19 «Vernier-Marché»)

- Nous serons présents à la journée *Canins malins* organisée au centre du village par notre service des espaces verts. Venez découvrir le dressage des chiens et les démonstrations de plusieurs sociétés canines. Le VBM-ARCAM, chiens d'aveugles pour la conduite des malvoyants, le Club Suisse du Bouvier Bernois, chiens tirant des charrettes et également le Canidé club Agility, avec un parcours d'agilité et vous pourrez même y participer avec votre chien. Prenez-en exemple et suivez les conseils pour avoir un comportement adéquat.
- Pour les jeunes et les moins jeunes, l'Alibi (Maison du Quartier de Vernier), en collaboration avec d'autres asso-

ciations communales, organise pour les planches à roulettes, patins, trottinettes et vélos, des jeux, gymnase et slalom.

- Pour notre part, nous vous rappellerons les liaisons cyclables possibles avec la Ville et nos communes voisines. Découvrez également les nombreuses promenades le long du Rhône et à travers nos campagnes.

A Châtelaine : (Arrêt bus 6-19-14 et 51 «Henri-Golay») Sur la *Place Rouge*, venez découvrir les liaisons piétonnes ou cyclables avec la Ville et nos communes voisines.

Aux Libellules : (école des Libellules, route de l'Usine-à-Gaz) (Arrêt bus 7-27-14-18 et 51«Pont Butin»)

Etape de la promenade «D'amont en aval» accompagnée par un guide de l'Office du Tourisme. Départ à 13 heures devant la Migros-Jonction, au Rond-point de la Jonction. Cheminement par le sentier des Falaises, sous St-Jean, verrière à l'école des Libellules vers 15h ensuite la promenade continue en direction du Lignon pour prendre le bus qui vous reconduira au centre ville.

- Venez découvrir cet itinéraire en participant à cette promenade!
- Ou, venez vous joindre au groupe vers 15h à l'école des Libellules pour la verrière! Et prenez connaissance du plan de la promenade.
- Ou encore, allez en ville avec le bus et participez aux nombreuses manifestations organisées par la Ville de Genève.

Venez vous renseigner ! Venez participer à nos manifestations mais surtout, pensez-y :

Je vais en ville !

Ai-je vraiment besoin de ma voiture ?

après l'école

Animation parascolaire

SERVICE PARASCOLAIRE

Le parascolaire à Vernier c'est...une prise en charge de vos enfants sur inscription (*) tous les jours scolaires de l'année dans chaque école, durant la pause de midi (en liaison avec le restaurant scolaire) et en fin de journée après l'école.

Durant la pause de midi, dès la fin de l'école, les animateur/trices parascolaires accueillent les enfants de la 1ère infantile à la 6e primaire et les mènent au restaurant scolaire où il/elles mangent avec eux. A noter que les enfants sont encouragés à manger un peu de tout ce qui leur est proposé, sous réserve de cas d'allergies alimentaires ou de pratiques religieuses. Avant ou après le repas (selon que les enfants mangent au 1er ou au 2e service), les animateur/trices leur proposent jusqu'à la reprise de l'école des activités au choix à l'intérieur ou à l'extérieur, en fonction des possibilités locales et des envies des enfants concernés : bricolage, jeux, dessin, musique, etc. Dans certaines équipes, les tout-petits ont la possibilité d'avoir un moment de sieste-détente. Rappel : la gestion des repas est du ressort de la commune qui facture les repas directement aux parents.

En fin de journée, les animateur/trices parascolaires, dès la fin de l'école, accueillent les enfants de la 1ère infantile à la 3e primaire (des enfants de 4-5-6 P peuvent parfois être accueillis par dérogation, se renseigner auprès du personnel parascolaire) et leur offrent un goûter varié. Diverses animations leur sont proposées jusqu'à 18h max., à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, selon les jours, les possibilités locales et les envies des enfants : cuisine, poterie, bricolage, dessin, jardinage, jeux, conte, sport, piscine, promenade, ludothèque, etc.

Les activités de fin de journée comprennent l'accueil, le goûter et les animations qui forment un tout ; sauf exceptions pour les tout-petits en début d'année, les enfants inscrits participent à toute l'activité proposée.

Prendre le temps, sourire, rassurer, écouter, entendre, c'est ACCUEILLIR
Partager un moment, s'aider, s'encourager, agir ensemble, offrir un choix, c'est PARTICIPER
Explorer alentour, valoriser les capacités de chacun, pouvoir rêver, c'est DECOUVRIR

(extraits de la charte parascolaire)

(*) Conditions d'inscription :

Vous pouvez inscrire votre enfant au choix pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine - ou d'une manière occasionnelle - auprès des animateur/trices parascolaires dans chaque école.

L'inscription sera possible à l'école le lundi 27 août 2001 de 8h à 9h30, puis les autres jours au local parascolaire à 11h30, 13h30, 16h ou 18h.

L'encadrement parascolaire revient à Fr. 3.- par séance à midi (en plus de coût du repas) et à Fr. 5.- par séance en fin de journée, avec des réductions, voire des exonérations possibles en fonction du revenu des familles et du nombre d'enfants fréquentant le parascolaire (renseignements indiqués sur le bulletin d'inscription).

Au besoin, vous pouvez demander l'aide du personnel parascolaire au moment de l'inscription. Pour toute information complémentaire, contacter Yves Delieutraz, responsable de secteur au service parascolaire, No 309 08 28.

Aide aux devoirs

CO COUDRIERS

Répétitoire scolaire, aide aux devoirs, de 12 à 15 ans (âge du cycle). Lundi 18h-19h, jeudi 18h-19h.

Salle des aînés d'Avanchets.

Renseignements : P. Marsalek, doyenne, collège des coudriers, tél. 710 05 60.

Arts martiaux

BUDOKAN VERNIER JUDO-CLUB

Judo, compétitions individuelles et par équipes dès 6 ans. Centre sportif du Lignon.

13-17 ans lundi 18h-19h30, mercredi 18h30-20h

10-13 ans mardi 18h-19h30, jeudi 18h-19h30

8-10 ans mercredi 17h30-18h30

6-8 ans jeudi 17-18h.

Prix : Fr. 20.- à 25.-. Inscription Fr. 20.-.

Renseignements : Claude Rosset, tél. 771 19 51 ou au dojo, tél. 796 57 39, heures de cours.

KARATE CLUB VERNIER - M. VINH PHAN

Dojo 54 bis, rue du Village - 1214 Vernier

Karaté, goshindo, budo-santé, école d'arts martiaux professionnelle. Dès 6 ans.

Lundi, mardi, jeudi de 17h à 20h15;
mercredi de 12h30 à 13h30 et de 17h à 20h15;
vendredi de 18h à 20h15; samedi de 10h à 12h.
Pendant les vacances scolaires : mardi et jeudi de
17h30 à 19h45 (juillet et août).
Prix : voir sur place. Renseignements :
M. Vinh Phan, tél. 341 06 55 ou 079 214 77 94,
site : www.karate-geneve.ch,
e-mail : vphan@geneva-link.ch

SAN YUAN

Cours de Chi Cong et Thai Chi Chuan, dès 15 ans.
Mercredi 18h30-20h, salle de jeux de l'école d'Aïre.
Prix : Fr. 180.-/trimestre (12 leçons).
Renseignements et inscriptions :
Jean-Pierre Albert, tél. 022 733 71 42.

Athlétisme

C.H. CHÂTELAINE

Athlétisme dès 6 ans.
Ecole d'Avanchet-Jura :
6-9 ans, jeudi 18h-19h30, cotisation annuelle Fr. 90.-,
9-14 ans, mercredi 18h-20h, cotisation annuelle
Fr. 120.-.
Ecole de Ballexert :
14 ans et plus, vendredi 18h-20h, cotisation annuelle
Fr. 150.-.
Pas de cours durant les vacances scolaires.
Un mois d'essai gratuit.
Inscription sur place lors du 1er cours.
Renseignements : Philippe Wehrlé, tél. 796 74 46,
natel 079 202 56 70.

Basket-ball

A.C.G.B.A

Basket-ball périscolaire. De la 2e à la 6e primaire.
16h15-17h15, écoles du Lignon, de ballexert et des
Avanchets. Prix : Fr. 125.-.
Inscriptions et renseignements :
A.C.G.B.A. - CP 99 - 1223 Cologny, tél. 735 67 00.

SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITES DU MERCREDI

Basket-ball de 8 à 12 ans, le mercredi de 14h30 à 16h,
école d'Avanchet-Jura, salle de gym.
Prix : Fr. 90.- / an (33 mercredis).
Bulletin d'inscription dans le «programme des activi-
tés 2001-2002» à recevoir à domicile dès le 27.08.01.
Renseignements : Jacques Meyer, tél. 338 21 60.

Boxe

A.S.B. CHATELAINE

Boxe anglaise, culture physique dès 12 ans.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi dès 17h.

Centre sportif du Lignon, salle de boxe, sous-sol.
Prix des cotisations annuelles :
Fr. 60.- (1985-1986), Fr. 90.- (1983-1984),
Fr. 120.- dès 1982 et plus âgés, gratuit 1987-1998-1989.
Renseignements : Jean Maillefer, Président,
tél. 732 44 26 ou natel 079 278 47 80.

Catéchisme

PAROISSE CATHOLIQUE DU LIGNON

Place du Lignon 32 - 1219 Le Lignon
Eveil à la foi : 4-6 ans, 5 à 6 rencontres oecuméniques
par année, le samedi de 16h à 17h30, avec un
membre adulte de la famille, à la cure ou au temple.
Catéchèse familiale : 2P, 2 rencontres par mois avec
un parent ou grand-parent, lundi ou vendredi de
17h15 à 18h15 à la cure.

Catéchèse en groupe :

3P, 2 fois par mois le mardi de 16h15 à 17h15;
4P et 5P, 2 fois par mois le jeudi de 16h15 à 17h15;
6P, 2 fois par mois le jeudi de 16h15 à 17h15, parcours
oecuménique.

Préparation à la 1ère communion : parcours paral-
lèle à la 4P (obligatoire).

Frais d'inscription : 1 enfant, Fr. 37.- / 2 enfants,
Fr. 55.- / 3 enfants, Fr. 70.-.

Pour les ados du cycle d'orientation (13-15 ans) :
2 fois par mois le jeudi de 17h à 19h30.
Renseignements et inscriptions : Vincent Baertschi,
tél. 797 01 88.

Groupe de jeunes (16-25 ans) : le jeudi 20h,
plus parcours préparation à la confirmation. Rensei-
gnements et inscriptions : Véronique Baertschi,
tél. 797 01 88.

Renseignements pour la catéchèse en général :
Hans-Ruedi Vetterli, ch. du Crest-des-Isles 10,
1219 Aïre, tél. 797 24 59.

Secrétariat de la cure, tél. 796 47 44, lundi, mercredi
et vendredi de 14h à 16h.

Secrétariat protestant, tél. 796 72 11.

Christine Vuichoud, resp. pour les protestants (Eveil à
la foi), tél. 796 29 43.

Madeleine Codemo, catéchiste oecuménique (6e
primaire), tél. 796 80 54.

PAROISSE CATHOLIQUE DE VERNIER

Ch. de Poussy 33 - 1214 Vernier

Les inscriptions au catéchisme pour les degrés
primaire auront lieu les mardi 4 septembre et
lundi 10 septembre de 16h30 à 20h, à la salle
Saint-François.

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-PIE X

Ch. du Coin-de-Terre 2 - 1219 Châtelaine

Catéchèse de l'Eveil à la foi dès 5 ans, catéchèse
familiale durant la 2e primaire, catéchèse primaire
jusqu'en 6e année incluse, rencontres d'adolescents
durant le cycle d'orientation, préparation à la
Confirmation dès 16 ans.

Horaires fixés selon la disponibilité des catéchistes et des enfants, après les heures d'école et le samedi matin. Dans les locaux paroissiaux de St-Pie X et des Avanchets, ainsi que chez des particuliers catéchistes. Ecolage annuel Fr. 35.- par enfant.

En juillet et août plusieurs séjours sont proposés à la Colonie «La Joie de Vivre».

Inscriptions par écrit jusqu'au début septembre ou par téléphone :

Secrétariat de la Paroisse St-Pie X,
ch. du Coin-de-Terre 2, 1219 Châtelaine,
tél. 796 99 54 - fax 796 99 71,
e-mail : paroissepiex@bluewin.ch

PAROISSE PROTESTANTE D'AÏRE-LE LIGNON

Place des Eglises - 1219 le Lignon

Eveil à la foi : activité oecuménique avec la participation des parents, de 4 à 6 ans, samedi 17h-18h30 (tous les 2 mois).

Foyer protestant, place du Lignon 34. Prix : Fr. 20.-. Inscriptions et renseignements : paroisse protestante, tél. 796 72 11 ou paroisse catholique, tél. 796 47 44.

Découverte de la Bible : chant-bricolage-goûter, de 6 à 11 ans, lundi 16h15-17h15, hebdomadaire, début 24 septembre 2001.

Foyer protestant, place du Lignon 34. Prix : Fr. 35.-. Inscriptions et renseignements : Paroisse protestante, tél. 796 72 11 ou Christine Vuichoud, tél. 796 47 44.

Programme oecuménique de découverte de la Bible et de la vie chrétienne, 6e année primaire, vendredi 16h15-17h15 à quinzaine, début 5 octobre 2001. Paroisses protestante et catholique, place du Lignon. Prix : Fr. 40.-.

Inscriptions et renseignements : Paroisse catholique, tél. 796 47 44, paroisse protestante, tél. 796 72 11 ou Madeleine Codemo, tél. 796 80 54.

Par'ados : échanges et débats autour des questions religieuses et sociales, élèves du cycle d'orientation du Renard, mardi 12h-13h30, mensuel.

Foyer protestant, place du Lignon 34. Inscriptions et renseignements : paroisse protestante, tél. 796 72 11 ou pasteur J.-C. Basset, tél. 796 65 44.

PAROISSE PROTESTANTE DE VERNIER

Ch. de Sales 3 - 1214 Vernier

Enseignement biblique : animations variées autour d'histoires tirées de la Bible. De la 1E à la 6P.

1E-1P : mensuel, le jeudi de 16h à 17h30.

2P-6P : hebdomadaire, le lundi de 11h30 à 13h15.

Prix : Fr. 60.- par année.

Inscriptions : prendre rendez-vous au secrétariat par tél. au 341 04 42. Renseignements : secrétariat ou pasteur.

PAROISSE PROTESTANTE DE CHÂTELAINE

Maison de paroisse, 86, av. de Châtelaine

Enseignement religieux, spiritualité, histoire biblique, avec réflexion, bricolages, lectures, dessin...

De 6 à 11 ans, le mardi de 11h45 à 13h15, rencontres hebdomadaires avec pique-nique que l'enfant apporte. Prix : Fr. 50.- par an.

Inscription : par écrit ou par tél. 796 55 78 ou 796 10 55. Renseignements : Marinette Baud, tél. 796 55 78.

PAROISSE PROTESTANTE DE COINTRIN-AVANCHET

Centre Communautaire Oeucuménique des Avanchets, 17, rue du Grand-Bay, 1220 Avanchets.

Enseignement religieux, spiritualité, histoire biblique, avec réflexion, bricolages, lectures, dessin...

Rencontre à quinzaine, le mardi de 16h10 à 17h15, avec goûter. Prix : Fr. 50.- par an.

Inscription : par écrit ou téléphone (796 85 52 ou 797 36 08 ou 788 22 68) jusqu'au 5 septembre 2001.

Renseignements : Christine Muller, tél. 797 36 08 ou C.-L. Quadir, tél. 788 22 68.

Centres de loisirs et maisons de quartier

L'ALIBI - MAISON DU QUARTIER DE VERNIER

Chemin de Champ-Claude 7 - 1214 Vernier

Accueil libre, activités manuelles, carambole, baby-foot, jeux extérieurs et intérieurs, lectures, devoirs, etc.

De 10 à 15 ans.

Du lundi au vendredi de 16h à 18h, le mercredi activités extérieures de 13h à 18h. Sorties le 3e mercredi du mois.

Pendant les vacances scolaires : 13h30-18h sauf à Noël et le mois d'août. Sur inscription.

Renseignements : MQ Vernier, tél. 341 04 08,

e-mail : mq.vernier@bluewin.ch

ABARC

Bar'ac, via de Coisson, 1214 Vernier ou

Abarc, 151, rte de Vernier, 1214 Vernier.

Permanence au Bar'ac du mardi au samedi de 16h à 19h (information petits jobs, discussions, projets...).

Mercredi de 16h à 22h, le soir repas au Bar'ac ouvert à tous. Vendredi et samedi en fonction de la programmation.

2 vendredis par mois animations particulières, animations de rue 1 fois par mois, soirées à l'Abarc, petits jobs, VSR, Buvette, cinéma itinérant.

De 15 à 22 ans en priorité. Le Bar'ac est ouvert à toute la population.

Même horaires pendant les vacances scolaires.

Inscriptions et renseignements : auprès de l'équipe au Bar'ac ou à l'Abarc, ou par tél. au 796 21 01.

L'ECLIPSE

Rte de Meyrin 70 - 1220 Les Avanchets - tél. 796 14 40

L'accueil est notre principale prestation. Il permet les échanges, les rencontres, les discussions et le partage ainsi qu'un moment de détente. Des jeux, un bar avec petite restauration et des repas certains soirs sont proposés aux jeunes, mais également des sorties sportives et culturelles, week-end, tournois, ciné-club, disco, cours de danse et divers ateliers.

De 12 à 18 ans.

Ouverture 7 jours sur 7 : du lundi au jeudi de 16h à 19h, le vendredi de 16h à 23h, le samedi de 16h à 24h et le dimanche de 15h à 19h.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 16h à 23h, le samedi de 16h à 24h et le dimanche de 15h à 19h.

Prix : modique, variant en fonction de l'activité.

Inscriptions et renseignements : auprès de l'équipe d'animation de l'Eclipse lors des heures d'ouverture ou par téléphone au 796 14 40.

MAISON DE QUARTIER D'AÏRE-LE LIGNON

Ch. Nicolas-Bogueret 12 bis - 1219 Aïre - tél. 970 06 90

Mercredis aérés :

Ateliers créatifs, bricolages, jeux, sorties : découvertes de la nature, culturelles, sportives. Intégration d'enfants handicapés en collaboration avec le Fondation Cap Loisirs.

De 4 à 11 ans, le mercredi de 8h à 18h.

Prix : Fr. 10.- la journée pour 1 enfant, Fr. 15.- pour 2 enfants de la même famille. Sur inscription.

Renseignements :

secrétariat de la MQAL, responsable Tina Redha.

Temps libre de l'enfant :

Ateliers du lundi : créatifs, sportifs, culturels. De 4 à 12 ans, le lundi de 16h30 à 18h.

Prix : Fr. 1.- par séance. Sur inscription.

Renseignements : secrétariat de la MQAL.

Temps libre de l'enfant :

Accueil, ateliers, sports. De 4 à 12 ans, les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30 et le mercredi de 14h à 18h. Durant les vacances scolaires : accueil libre de 14h à 18h en automne et à Pâques; centre aéré en février; 4 mercredis à la neige en janvier/février.

Prix : pour l'accueil libre, 0,50 ct pour le goûter.

Renseignements : secrétariat de la MQAL.

Accueil, jeux, repas :

Préados 10-13 ans, mardi et vendredi 19h-21h. Utilisation du lieu du mardi au vendredi pendant l'accueil enfants. Renseignements : secrétariat MQAL.

MAISON DE QUARTIER DES AVANCHETS

Rue du Grand-Bay 13, 1220 Avanchets - tél. 796 24 80

Pour les enfants de 6 à 10 ans

-Accueil libre, gratuit et sans inscription, les mardi et jeudi de 16h à 18h. En mai, juin, sept. et oct. sur la place de la pataugeoire. De nov. à avril, à la MQ.

-Mercredi de 9h à 18h, activités selon programme (sorties nature, sportives, culturelles, bricolages, jeux, fêtes, etc.). Inscription à l'année, paiement par trimestre (Fr. 10.-/jour, repas compris).

- 2 ateliers de poterie à 9h30 et à 10h45, le mercredi matin. ces 2 cours sont donnés par Monique Sandoz, céramiste, qui accompagne les enfants dans leurs réalisations et cela donne de petites merveilles ! Inscription à l'année, paiement trimestriel (Fr. 85.-).

- Centres aérés en automne et en février (ski).

Renseignements et inscriptions auprès de Christine Schoeb au 079 256 71 80 ou de René den Haan au 078 652 00 38.

Pour les enfants de 10 à 13 ans

- Accueil libre, gratuit et sans inscription, les lundi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30. Mardi de 16h à 21h45 - en soirée une activité à thème, repas en commun, boum, film, etc. est proposée.

- Centre aéré pendant les vacances d'automne.

Renseignements : Michel Laroche au 078 602 24 80.

Pour les ados de 13 à 17 ans

- Accueil libre, gratuit et sans inscription, les lundi, mardi et jeudi de 18h à 20h. Le vendredi de 18h à 23h, et le samedi de 17h à 23h. Cour de break - sorties - boums.

Renseignements : Pascal Künzler au 078 603 24 88.

Cours de langue

AGRUPACIÓN DE LENGUA Y CULTURA ESPAÑOLAS

Cours de langue et culture espagnoles pour enfants de ressortissants espagnols à Genève.

Enfants d'âge primaire.

Lundi 16h15-19h15, mercredi 9h-12 et 13h30-17h30 à l'école de Balexert.

Mercredi 9h-12h à l'école des Ranches II.

Gratuit.

Inscriptions et renseignements : ALCE,

rue de la Servette 91, 1202 Genève, tél. 734 37 37.

Danse

COURS DE BREAK DANCE

De 12 à 25 ans.

Lundi et mercredi de 20h à 22h, école d'Avanchet-Salève, salle de rythmique.

Renseignements : Petrucci Salvatore,

7, Croix-du-Levant, 1220 Avanchets.

tél. 796 35 13, natel 079 377 79 36.

DANSE MODERNE ET ASSOUPLEMENT

De 13 à 15 ans

Mercredi 12h30-13h45, école du Lignon III, salle de rythmique II.

Renseignements et inscriptions :

Nathalie Truel-Izambard,

22, avenue de Crozet, 1219 Châtelaine,

tél. 076 567 37 59.

ATELIER DANSE VERNIER

Cours de danse, plusieurs disciplines : classique, jazz, contemporain.

Plusieurs niveaux de cours de débutants à avancés. (cours d'essai possible). Dès 6 ans.

Cours tous les jours de 16h à 20h et le mercredi matin, après-midi et soir.

L'école présente des spectacles sur la commune, avec la participation des élèves.

Ecoles des Ranches, salle de rythmique.

Inscriptions et renseignements :

Direction : Catherine Le Saint, tél. 341 02 61

Secrétariat : Véréne Tranchet, tél. 341 13 23.

Escrime

CLUB HYGIÉNIQUE DE CHÂTELAINE - SECTION ESCRIME

Escrime dès 6 ou 7 ans.

Mercredi à 16h et vendredi à 17h.

Ecole d'Avanchet-Jura, rue du Grand-Bay 13.

Prix : Fr. 400.- + 60.- location matériel + 60.- licence.

Inscriptions dès le 5 septembre.

Renseignements : Mme Martine Kohler, tél. 757 30 02, natel 079 389 47 20 ou au club tél. 796 19 65.

SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITES DU MERCREDI

Escrime de 8 à 12 ans. Le mercredi de 10h30 à 12h, école d'Avanchet-Jura, salle d'armes du CHC.

Prix : Fr. 60.- /trimestre (10 mercredis).

Bulletin d'inscription dans le «programme des activités 2001-2002» à recevoir à domicile dès le 27.08.01.

Renseignements : Jacques Meyer, tél. 338 21 60.

Football

AVANCHET-SPORT F.C.

Football dès 7 ans.

Entraînements tous les jours dès 17h, terrain rouge.

Hiver en salle, mardi et vendredi de 18h à 20h, mercredi de 16h à 18h, jeudi de 17h à 18h.

Prix : Fr. 130.- l'inscription.

Renseignements : Fernando Rodriguez, tél. 798 76 56.

F.C. CITY

Entraînements et matchs de football de 7 ans révolus à 18 ans.

Du lundi au jeudi, de 17h à 20h selon les équipes. Stades des Libellules et du Bois-des-Frères.

Horaires des vacances scolaires : idem pour les joueurs dès 10 ans. Prix : Fr. 100.- à 140.-. Inscriptions : Fr. 30.-.

Renseignements : D. Eichenberger, tél. 079 625 01 50.

VERNIER F.C.

Formation football de 6 à 19 ans.

Centre sportif de Vernier, tous les jours selon les catégories : lundi-mardi-vendredi et jeudi de 17h à 20h, mercredi de 14h à 20h. Fr. 200.-.

Inscriptions : Stade de Vernier, Philippe Henchoz, tél. prof. 022 809 22 20, natel 079 449 22 26 (dès 17h).

Gymnastique

CLUB HYGIÉNIQUE DE CHÂTELAINE - CHC

Gymnastique pour enfants.

1E-2E, gymnastique infantine, mardi 16h15-17h15

1P-2P, gymnastique infantine, lundi 16h15-17h15

3P-6P, gymnastique, vendredi 16h15-17h15

10-15 ans, gymnastique-aérobic, mardi 17h30-19h.

Ecole de Balxert.

Renseign. : Nicole Todeschini, tél. privé 734 45 56, prof. 710 05 85 ou Myriam Dorenbos, tél. 796 32 88.

ETOILE SPORTIVE FÉMININE DE VERNIER

Gymnastique infantine, 1E-2E, mardi 16h30-17h30

Gymnastique enfants, 1P-2P, mardi 17h45-18h45

Jeunes gymnastes, 3P, jeudi 16h30-18h.

Début des cours mardi 4 septembre 2001, fin des cours jeudi 20 juin 2002.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Ecole des Ranches, salle de gymnastique.

Prix : Fr. 100.- par année scolaire. Inscription sur place, au début de la leçon.

Renseignements : Martine Progin, présidente, tél. 341 15 78 ou 078 714 15 78.

Natation :

Débutant I - Initiation, âge scolaire obligatoire, mardi 16h20-16h50 et mercredi 9h15-9h45.

Débutant II, mardi 16h50-17h30.

Moyen, mardi 17h30-18h10, mercredi 9h45-10h25.

Avancé, mardi 18h10-18h50, mercredi 10h25-11h05.

Natation sportive I, mardi 18h55-19h35, mercredi 11h05-11h45.

Natation sportive II, mardi 19h35-20h15.

Début des cours mardi 4 septembre 2001, fin des cours mercredi 19 juin 2002. Pas de cours pendant les vacances scolaires. Ecole des Ranches, piscine.

Prix : Fr. 150.- par année scolaire, Fr. 130.- à partir du 2e enfant inscrit pour la natation.

Renseignements : Martine Progin, monitrice, tél. 341 15 78 ou 078 714 15 78.

GYM PARENTS-ENFANTS - FSG GENÈVE-VILLE DAMES

Gymnastique pour enfants accompagnés d'un adulte (père ou mère), de 2 1/2 ans à 5 ans révolus.

Lundi 16h30-17h20 et 17h30-18h20, école d'Avanchet-jura, salle de gymnastique.

Prix : Fr. 54.- le trimestre pour 1 adulte et 1 enfant.

Inscriptions auprès de la monitrice ou sur place.

On peut commencer en cours d'année.

Renseignements : Sylvie Battiston, tél. 340 46 50 ou Juliette Grandjean, tél. 796 73 60.

FSG AIRE-LIGNON

Gymnastique artistique filles (dès 5 ans)

Lundi 16h30-19h et jeudi 16h30-19h, école du Lignon,

mardi 16h30-19h15 et vendredi 16h30-19h, Bois-des-Frères. Prix : Fr. 250.-.

Renseignements : Birgit Poelzl, tél. 794 69 76

Gymnastique rythmique (dès 5 ans)

Lundi et mardi 17h-19h50, mercredi 16h-8h50, jeudi 16h30-18h50, Bois-des-Frères.

Prix : Fr. 200.- à 265.-.

Renseignements : Valérie Budry, tél. 796 80 42.

Gymnastique agrès filles (dès 6 ans)

mardi 18h30-20h30, mercredi 14h-15h30, jeudi 18h30-20h30, vendredi 17h-18h30 et 18h30-20h, école du Lignon. Prix : Fr. 160.-.

Renseignements :

Carole Besomi-Renggli, tél. 0033/450 04 63 03.

Gymnastique générale, jeunes gymnastes mixtes

6-8 ans, lundi 17h-18h30, école du Lignon;

9-12 ans, mardi 17h15-18h45, école du Lignon;

13-16 ans mardi 18h45-20h15, école du Lignon.

Prix : Fr. 100.-.

Renseignements : Blaise Monnier, tél. 797 21 79.
Parents/enfants (2^{1/2}-4 ans)
Jeudi 16h30-17h30, école du Lignon. Prix : Fr. 120.-
Enfantines (4-5 ans)
Mardi 16h15-17h45, école du Lignon. Prix : Fr. 100.-
Renseignements : Edith Greiner, tél. 796 83 82.

Handball

HBC VERNIER

Entraînements de handball afin de participer au championnat romand de handball et/ou tournoi. Dès 10 ans. Le mercredi à partir de 17h15.
Prix annuel : Fr. 60.- pour initiation (mini), Fr. 110.- pour juniors.
Inscription sur place.
Renseignements : Pascal Narvaez, responsable des juniors, tél. privé 756 37 01.

Institutions de la petite enfance

CRÈCHE DES AVANCHETS

Rue du Grand-Bay 12a - 1220 Les Avanchets
Accueil à la journée des enfants de 0 à 5 ans, dans une structure collective en petit groupe de 6 à 7 enfants d'âges mélangés.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Horaire : 7h-18h30, du lundi au vendredi.

Fermeture : 4 semaines en été et 1 entre Noël et Nouvel-An.

Prix : selon les tarifs en vigueur (entre 9 et 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

CRÈCHE PAMPLEMOUSSE

Av. du Lignon 76 - 4ème étage - 1219 Le Lignon
Accueil à la journée des enfants de 18 mois à 5 ans, dans une structure collective structurée en deux groupes.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Activités basées entre autres sur la socialisation, permettant de donner à l'enfant les moyens qui favoriseront ses acquisitions futures.

Horaire : 7h-18h30, du lundi au vendredi.

Fermeture : 5 semaines en été et 2 semaines en hiver.

Prix : selon les tarifs en vigueur (entre 9 et 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

JARDIN D'ENFANTS TRÈFLE DES AVANCHETS

Rue du Grand-Bay 13 - 1220 Les Avanchets
Accueil pendant 4 heures le matin ou l'après-midi des enfants de 2 à 5 ans.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Activités basées sur la socialisation, permettant de donner à l'enfant les moyens qui favoriseront ses acquisitions futures.

Horaire : 8h-12h et 13h30-17h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Prix : selon les tarifs en vigueur (9 à 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

JARDIN D'ENFANTS TRÈFLE DES AVANCHETS

Rue du Grand-Bay 13 - 1220 Avanchet
Des ateliers créatifs pour les enfants de 3 à 6 ans sont proposés tous les mercredi après-midi de 13h30 à 17h30.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Prix : Fr. 10.- l'après-midi.

Inscriptions et renseignements :

toute l'année auprès de Mmes de Kuyper et Zurn, tél. 796 23 52.

JARDIN D'ENFANTS TRÈFLE DES LIBELLULES

Rte de l'Usine-à-Gaz 16 - 1219 Aïre
Accueil des enfants de 2 à 5 ans pendant 4 heures le matin ou l'après-midi.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Activités basées sur la socialisation, permettant de donner à l'enfant les moyens qui favoriseront ses acquisitions futures.

Horaire : 8h-12h et 13h30-17h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Prix : selon les tarifs en vigueur (9 à 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

JARDIN D'ENFANTS TRÈFLE DE VERNIER

Rue du Village 57 - 1214 Vernier
Accueil des enfants de 2 à 5 ans pendant 4 heures le matin ou l'après-midi.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Activités basées sur la socialisation, permettant de donner à l'enfant les moyens qui favoriseront ses acquisitions futures.

Horaire : 8h-12h et 13h30-17h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Prix : selon les tarifs en vigueur (9 à 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

JARDIN D'ENFANTS CASSE-NOISETTE

Ch. de l'Etang 6 - 1219 Châtelaine

Accueil des enfants de 2 à 5 ans pendant 4 heures le matin ou l'après-midi.

Les activités quotidiennes proposées permettent à l'enfant de se construire selon son stade de développement tout en tenant compte du groupe. Bouger, découvrir des matières et sensations, explorer, créer, se promener, jouer...

Activités basées sur la socialisation, permettant de donner à l'enfant les moyens qui favoriseront ses acquisitions futures.

Horaire : 8h-12h et 13h30-17h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Prix : selon les tarifs en vigueur (9 à 12% du revenu annuel net).

Inscriptions et renseignements : toute l'année auprès du Service de la petite enfance, tél. 306 06 86.

Jardins Robinson

JARDIN ROBINSON DU LIGNON

Place du Lignon 24 - 1219 Le Lignon

Accueil libre, soins aux animaux, sorties, etc.

De 6 à 13 ans.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h, mercredi de 9h - 18h, samedi de 13h à 18h.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Prix : Fr. 10.- à l'inscription. Inscription sur place.

Renseignements : sur place ou par téléphone au 796 70 66 de 14h à 18h.

JARDIN ROBINSON DE BALEXERT

Av. de Crozet 39 - 1219 Châtelaine - tél. 797 00 67

Bricolages divers, ateliers, jeux et soins aux animaux.

De 6 à 12 ans. Lundi, jeudi et vendredi 16h-18h30, mardi 16h-21h, mercredi 9h30-18h, samedi 14h-18h.

Repas mardi soir à 19h et mercredi midi, Fr. 5.-.

Pendant les vacances scolaires : 10h-18h, sorties le jeudi, Fr. 25.- la semaine.

Ludothèques

LUDOTHÈQUE DE CHÂTELAINÉ

Av. de Châtelaine 83 - 1219 Châtelaine

Les enfants de 4 à 12 ans ont la possibilité de jouer sur

place ou d'emprunter des jeux et jouets.

Ouverture mardi et jeudi de 16h à 18h30, mercredi matin de 9h à 11h30 et mercredi après-midi de 14h à 17h.

Fermé durant les vacances scolaires.

Prix : abonnement annuel Fr. 30.- pour les habitants de la commune et Fr. 35.- pour les membres extérieurs.

Renseignements : ludothèque, tél. 796 06 22.

LUDOTHÈQUE DES AVANCHETS

Ludo I, 21, rue du Grand-Bay :

Prêt de jeux et de jouets de 0 à 99 ans, lundi et jeudi 16h-18h, mercredi 10h-11h30.

Cotisation annuelle familiale, Fr. 20.-.

Ludo II, 7, rue François-Durafour :

Animation, possibilité de jouer sur place, dès 5 ans, mardi 16h-18h. Gratuit.

Fermé pendant les vacances scolaires.

Inscriptions sur place.

Renseignements : sur place ou tél. 970 07 23.

Musique

INSTITUT JAKUES-DALCROZE

Rythmique-présolfège I et II, rythmique-solfège I à IV, de 4 à 12 ans.

Piano dès 9 ans.

Rythmique-solfège :

lundi, mardi et jeudi après-midi. Prix : Fr. 410.-. Ecole du Lignon III, salle de rythmique.

Piano :

mercredi après-midi. Fr. 1350.-. Ecole d'Aïre.

Forfait pour rythmique-solfège et piano, Fr. 1500.-.

Pas de cours durant les vacances scolaires.

Renseignements :

Institut Jacques-Dalcroze,

rue de la Terrassière 44, Genève,

tél. 736 82 50 ou 735 62 11.

FANFARE MUNICIPALE DE VERNIER

Cours de solfège et d'instruments.

Cuivres : trompette, cornet, trombone, baryton, basses.

Bois : saxophone, flûte traversière, clarinette.

Percussions : tambour, batterie, xylophone...

Piano, violon, chant dès 15 ans.

Cours de solfège (collectif) Fr. 360.-/an.

Cours d'instrument (individuel) Fr. 540.-/an.

Cours de piano, de violon, de chant (individuel)

Fr. 1000.-/an.

Les cours ont lieu : au local fanfare, ch. de Poussy 3;

au local rue du Village 22; à l'école des Ranches I.

Renseignements :

Caroline Bochatay, administration, tél. 796 31 32.

Philippe Berthoud, dir. de musique, tél. 793 18 53.

Georges Baechler, président, tél. 341 12 73.

AVENIR DE CHÂTELAINE

Cours de musique : accordéon, piano. Cours de solfège. Travail individuel (soliste) ou en groupe (orchestres). Concerts, auditions, concours suisses ou internationaux, examens...

Dès 6 ans (possibilité dès 5 ans).

Ecole de Châtelaine : lundi, mardi, jeudi, (vendredi), dès 16h30, mercredi toute la journée.

Ecole de Champs-Frêchets (Meyrin) : mercredi soir (possibilité après-midi).

Vernier, local AIVV : jeudi, vendredi, dès 16h30.

Prix : Cours de solfège (groupe) Fr. 40.-/mensualité; cours de musique(individuel), 1/2 heure, Fr. 90.-/mensualité. Inscription toute l'année, taxe Fr. 20.-.

Renseignements : direction de l'école, Sylvie Bossi, tél. 782 05 89, e-mail : sbophd@bluewin.ch

Cours solfège, Gisèle Demierre, tél. 756 01 55.

Direction orchestres, Daniel Cloux, tél. 021/825 40 09.

Soutisme

GROUPE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Pratique du scoutisme avec des activités en plein air qui développent la débrouillardise, la responsabilité, la connaissance de la nature et la vie en communauté. Filles et garçons de 7 à 17 ans, samedi après-midi de 14h à 17h.

Rendez-vous, salle St-François, en face de l'église catholique ou Centre des Tattes. Des camps d'été durant de 1 à 2 semaines sont organisés.

Prix : Fr. 75.- à Fr. 110.-.

Inscriptions et renseignements : Rébecca Casazza, rte de Peney 43, 1214 Vernier, tél. 341 08 54.

GROUPE SCOUT DE VERNIER - ÉCLAIREUSES DE SOEUR-CLAIRE

Activités variées : jeux, activités sportives, cuisine, techniques scout, camping, concours, pistes, etc., le plus souvent à l'extérieur. Filles de 11 à 17 ans, le samedi après-midi de 14h à 18h.

Local de Vernier (33, ch. de Poussy, au-dessus de la salle St-François) et alentours.

Un camp de 2 semaines durant les vacances d'été. Inscription : Fr. 100.- pour une année scolaire.

Inscription et renseignements : Isabel Guerdat, tél. 788 23 50 ou Andrea Pereira, tél. 341 44 09.

GROUPE SCOUT DE VERNIER - MEUTE SAINT-JACQUES

Jeux créatifs, animations variées, bricolages, techniques scout, le plus souvent possible dans la nature. Garçons et filles de 7 à 12 ans, le samedi après-midi de 14h à 17h. Local 4, ch. des Tattes, activités dans les alentours.

Un camp d'une semaine pendant les vacances d'été. Inscription : Fr. 111.- pour une année scolaire.

Inscriptions et renseignements : Helena Casazza, tél. 341 08 54 ou Solange Magnin, tél. 793 17 47.

GROUPE SCOUT DE VERNIER - ÉCLAIREURS DE FRANÇOIS-NAVILLE

Jeux, activités sportives, camping, concours, pistes, techniques scout, vélo, etc. la plupart de temps à l'extérieur. Garçons de 12 à 17 ans, le samedi après-midi de 14h à 18h.

Local provisoire, 33, ch. de Poussy et alentours.

Un camp de 2 semaines durant les vacances d'été. Inscription : env. Fr. 100.- pour une année scolaire.

Rens. et inscriptions : José Calvelo, tél. 021/693 72 55.

Tennis

TENNIS CLUB VERNIER

Ecole de tennis, école de mini-tennis d'une durée totale de 30 x 1 heure pour les débutants et le tennis «loisirs» et 30 x 1 1/2 heure ou 30 x 2 heures pour les joueurs «compétition». Les cours vont de mi-septembre à fin mai. De 5 à 18 ans.

Le mercredi, 9h-10h, 10h-11h, 11h-12h, 13h-14h, 14h-15h et 15h-16h.

Le samedi, 9h-10h, 10h-11h, 11h-12h, 12h-13h, 13h-14h, 14h-15h, 15h-16h.

Pour la compétition, le mercredi, 13h-14h30, 14h30-16h et 16h-18h.

Pas de cours pendant les vacances scolaires. Des stages sont organisés en été. Prix : Fr. 325.-.

Renseignements : au TCV, le mercredi, tél. 341 25 15 ou c/o Roland Furer, responsable école de tennis, tél. privé 782 41 84 ou prof. 906 72 82.

Tennis de table

CHÂTELAINE TENNIS DE TABLE CLUB

Tennis de table jusqu'à 14 ans, tous les mercredi de 15h30 à 17h. Ecole de Balexert.

Prix : Fr. 50.- par session (2 par année).

Renseignements : Michel Barrilliet, 87, rte du Grand-Lancy, 1212 Grand-Lancy.

CTI VERNIER

Pratique du tennis de table et formation de base. Compétitions par équipes et individuelles genevoises. Enfants en âges de scolarité. Horaires fixes de cas en cas. Ecole des Ranches (sous-sol).

Renseignements : Per Grafstroem, président, case postale 518, 1214 Vernier, tél. 362 41 24.

SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITES DU MERCREDI

Tennis de table de 8 à 12 ans, le mercredi de 10h à 11h30, école de Balexert, salle du TTC Châtelaine. Prix : Fr. 90.- / an (33 mercredis).

Bulletin d'inscription dans le «programme des activités 2001-2002» à recevoir à domicile dès le 27.08.01.

Renseignements : Jacques Meyer, tél. 338 21 60.

HORAIRES DES OUVERTURES AU PUBLIC

PISCINE COUVERTE (bassin 25m x 16m)

Du lundi 10 septembre 2001 au vendredi 10 mai 2002

Lundi		11h00-13h30	16h30-20h30*
Mardi	09h30-11h30*	11h30-13h30	16h30-20h30*
Mercredi	09h30-12h00*	12h00-20h30	
Jeudi	09h30-11h30*	11h30-13h30	16h30-20h30*
Vendredi		09h30-13h30	16h30-20h30*
Samedi et dimanche		09h30-17h00	

* bassin séparé dans le sens de la largeur* (disponible 16m x 12m)

Vacances scolaires

Lundi	11h00-20h30		
Mardi à vendredi	09h30-20h30	Samedi et dimanche	09h30-17h00

BASSIN SCOLAIRES D'AVANCHET-JURA ET DES RANCHES

Les mercredis : du 12 septembre 2001 au 24 avril 2002

<u>Avanchet-Jura</u>	16h15-19h15
<u>Ranches</u>	13h45-18h45

Les bassins sont fermés pendant les vacances scolaires et jours fériés

oooooooooooooooooooo

Sortie des bassins : un 1/4 d'heure avant la fermeture

Pour tous renseignements, s'adresser au
secrétariat du service des sports, tél. **796.62.96** (le matin)

ECOLE DE BADMINTON

En collaboration avec l'A.C.G.B.

1ère période :	du 12.09.2001 au 19.12.2001
2ème période :	du 13.03.2002 au 19.06.2002
Jour :	mercredi
Prix :	Fr. 56.—/enfant/période
Lieu :	tennis d'Aïre

Renseignements : tennis d'Aïre, ch. des Lézards, tél. **796.21.98**

ECOLE DE TENNIS DE VERNIER

En collaboration
avec le tennis club Vernier

Période :
du 12.09.2001 au 08.05.2002

Jour : mercredi

Prix : Fr. 325.—/enfant/période
y.c. abonnement saison été 2002
(court extérieur)

Lieux :
tennis d'Aïre, tennis de Vernier
écoles : des Ranches, d'Avanchet-
Jura, de Balexert

*Possibilités de cours
« juniors compétition »*

Renseignements :

Tennis d'Aïre, ch. des Lézards
tél. **796.21.98**

Tennis de Vernier, via Monnet 10
tél. **341.25.15**

ECOLE DE SKI ALPIN/SNOWBOARD

(réservée en priorité aux habitants de
la commune)

1ère période :
09 - 16 - 23 - 30 janvier 2002

2ème période :
06 - 20 - 27 février - 06 mars 2002

Jour : mercredi

Prix : Fr. 175.—/enfant/période
(cours, repas chaud, transports)

Lieu : LES HOUCHES/Chamonix (F)

Inscriptions : dès le mois d'octobre

Renseignements :
secrétariat du service des sports
30, rte du Bois-des-Frères
1219 LE LIGNON
Tél. **796.62.96**

«SPORT POUR TOUS»

samedi 15 septembre 2001
de 10h00 à 17h00

Centre sportif du Lignon (place du Lignon)

Piscine du Lignon (30, rte du Bois-des-Frères)

DIFFERENTS SPORTS SERONT PRESENTES
par les sociétés mentionnées ci-contre

DEMONSTRATIONS
et
INITIATIONS
AVEC
PARTICIPATION DU PUBLIC

Stands d'informations des sociétés

Buvette avec petite restauration (Centre sportif du Lignon)

Restaurant (Piscine du Lignon)

COMBAT

Amateur Sporting Boxe
Budokan Vernier - Judo Club
Kendo Club
Karate Club Vernier



PETANQUE

Les Anémiques -
Amicale de pétanque du Lignon

FOOTBALL



F.C. Vernier

ATHLETISME

CAV - Club Athlétique de Vernier



GYMNASTIQUE



FSG Aire - Le Lignon

FSG - Section Gym parents enfants



HALTEROPHILIE/MUSCULATION

ESCRIME

CHC - Club Hygiénique de Châtelaïne



TENNIS

Tennis Club de Vernier

BADMINTON

Ecole communale
(avec la participation de L'ACGB -
Association cantonale genevoise de badminton)



TENNIS DE TABLE

C.T.T. Châtelaïne



PLONGEE

CSV (Club Subaquatique Vernier)



NATATION

Ecole communale

AQUAGYM

Cours communaux,
(en collaboration avec
Aquatraining)



ATTENTION !

prochainement dans votre boîte aux lettres : un dépliant avec horaire détaillé.

Prochaines séances du Conseil municipal

Mardi 9 octobre 2001 à 20h30
Mardi 20 novembre 2001 à 20h30
Mardi 18 décembre 2001 à 20h30

15^e fête de la Paroisse protestante de Cointrin-Avanchet

6 et 7 octobre 2001

Samedi 6 octobre

Dès 9h, marché aux fleurs, fruits et légumes, café-croissants et ouverture des stands : artisanat, cadeaux, tricots, bric-à-brac, disques, livres, pâtisserie et Magasins du Monde.

Dès 12h, petite restauration : saucis- ses ou jambon, frites.

Dès 19h, fondue fribourgeoise et ani- mation.

Dimanche 7 octobre

A 10h, culte œcuménique; après le culte, apéritif et ouverture des stands.

Dès 12h30, choucroute. Clôture à 16h.

Te reconnais-tu ?



Si oui, dis à tes parents de nous appeler au no de téléphone 341 39 17 jusqu'au 8 septembre 2001.

Tu recevras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV

Samedi 22 septembre, une journée «En Ville sans ma voiture !»

Oui, mais il faut en profiter !

Un secteur de la rue du Village de Vernier vous sera réservé de 14h à 20h

La Maison du Quartier l'Alibi, l'ABARC, l'AIVV, l'APEVV et la MACAV

vous proposent quelques animations gratuites telles que :

Gymkhana sur une, deux ou quatre roues, échasses, concours, buvette, etc.

Le tirage de la tombola se déroulera pendant l'apéro qui vous sera offert à partir de 17h.

Pour les «aventuriers» du goudron, n'oubliez pas vos protections !

Tous renseignements complémentaires vous seront fournis au 341.04.08 (16h-18h) ou mqvernier@bluewin.ch (e-mail)

Maison de quartier des Avanchets

Les dimanches à la Maison de quartier

Vous rêvez d'espace pour vos dimanches où vous pourriez accueillir vos amis, leurs enfants, et la famille sans vous sentir à l'étroit ; où vous pourriez manger tranquillement alors que les enfants jouent un peu plus loin ?

La Maison de quartier sera ouverte pour vous
1 dimanche par mois, de 11 à 17h (13, av. du Grand-Bay)

Vous y trouverez à manger et à boire à prix modiques, de l'espace, des jeux et de la bonne compagnie !

Dates : 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre 2001.

Organisation : le bar est tenu par les habitants à tour de rôle.

Renseignements : Christine Schoeb au 079 256 71 80
Barbara Steger au 076 320 86 64

Cours de poterie

Rien de plus délassant que le travail de la terre, tous les connaisseurs vous le diront ! Objets nés de votre imaginaire ou tout simplement utiles, tout est possible. Vous serez accompagnés par une céramiste professionnelle, qui vous aidera à réaliser vos idées. Débutants bienvenus !

Les jeudis soirs, de 20h à 22h (jour éven. négociable avec le groupe).

Prix : Fr. 300.-/trimestre, inscription à l'année.

Début des cours : jeudi 4 octobre 2001

Renseignements : Christine Schoeb au 079 256 71 80

HORAIRE DES BUS SCOLAIRES

valable du lundi 27 août 2001 au 19 juin 2002

VERNIER - CO RENARD (1 bus articulé + 1 bus normal)						
Canada	-			1320		
Vernier Village	0727 A			1322		
Vernier Marché	0728			1323		
Vernier Ecole	0730			1325		
Croisette	0731			1327		
Renfile	0733			1328		
Bois-des-Frères	0735			1330		
CO Renard	0740	1123 A	1205	1335	1623	1705
Bois-des-Frères		I	1210		1628	1710
Petit-Bois		I	1213		1631	1713
Châtelaine (P.T.T.)		I	1214		1632	1714
Renfile		1130	1219		1639	1719
Croisette		1131	1220		1640	1720
Vernier Ecole		1133	1222		1642	1722
Vernier Marché		1134	1224		1644	1724
Vernier Village		1135	1225		1645	1725
Canada		1137	1227		1647	1727

A = Horaires valables également le mercredi matin.

CHÂTELAINE - LIBELLULES - CO RENARD (SCOLAIRE)						
Petit-Bois	0713 A			1313		
Châtelaine Ecole	0716			1315		
Libellules	0719			1317		
Butin	0721			1319		
CO Renard	0725	1120 A		1325		
Butin		I				
Libellules		I				
Petit-Bois		1133				
Châtelaine Ecole		1135				

CHÂTELAINE - LIBELLULES - CO RENARD (Ligne 51)						
Châtelaine Ecole	0726 A			1316		
Libellules	0728			1318		
Butin	0730			1320		
CO Renard	0737	1121 A		1329	1622	
Butin		1129			1628	
Libellules		1130			1631	
Châtelaine Ecole		1133			1635	

Nous informons les parents des élèves que les transports scolaires sont organisés par la Commune de Vernier en collaboration avec les TPG et la direction du CO-Renard. Ces services scolaires sont soumis à la loi sur les transports publics et nous vous rappelons quelques points essentiels que doivent respecter vos enfants.

- 1) Etre en possession de l'abonnement "carte Azur" ou d'un titre de transport jugé équivalent.
- 2) S'abstenir de fumer à l'intérieur des bus.
- 3) Ne pas commettre de déprédations ou d'actes de vandalisme aux véhicules mis à disposition.

Tout élève ne respectant pas les points cités plus haut ou dont l'attitude n'est pas acceptable, se verra sanctionné selon la gravité de l'infraction soit par la Commune de Vernier, les TPG ou la direction du collège du Renard. D'ores et déjà le service des transports publics de Vernier souhaite à chacun une bonne année scolaire 2001-2002 et reste à votre disposition pour tout renseignement au N° 306.07.67.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

**MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

**Volets aluminium
-
Portes d'entrée**

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

**Pas de frais de déplacement aux
habitants de la commune**

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21

Petites annonces

à votre service gratuitement

Transmettez-nous vos annonces par fax au 306 06 93 ou par téléphone au 306 06 19.

Emploi

Cherche femme de ménage pour entretien appartement, 2h tous les 15 jours, le mercredi ou le jeudi. Tél. 796 84 69.

Maman avec formation désirerait garder un bébé env. 4 après-midis par semaine, quartier Vernier-Village. Tél. 341 00 28.

A votre service

Je grave sur cd-rom vos photos de vacances, mariages, etc. Prix intéressant ! Tél. 078 606 05 01.

A donner

A donner, ordinateur avec clavier Philips PCD 200 avec écran, modèle 1995. Téléphoner au 343 73 71.

A vendre

Très vieux secrétaire, en parfait état. Tél. 341 34 65, dès 11 heures.

Lit Louis XV, 140 cm, beige-rosé, bon état. Prix : Fr. 250.- (à discuter). Tél. prof. 307 33 69, le soir tél. privé 341 04 05.

Pièce neuve arrière latérale gauche pour scooter Sacy 125 cm³, couleur bordeaux + autocollant. Prix neuf, Fr. 190.-, cédé Fr. 90.-. Tél. prof. 307 33 69, le soir tél. privé 341 04 05.

Alphaclim S.A 

CLIMATISATION - REFRIGERATION - VENTILATION

**Climatisation
Réfrigération
Ventilation**

Ch. du Château-Bloch 9
1219 Aire - Genève

Tél. 022 - 795 88 01
Fax 022 - 795 88 02

E-mail : alphaclim@gve.ch

Ecole BER Genève

**Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie**

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat médical
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

TARIFS PUBLICITAIRES

1/12 page	Fr. 110.-
2/12 page	Fr. 220.-
1/4 page	Fr. 300.-
1/4 page couv. int.	Fr. 330.-
1/3 page	Fr. 400.-
1/2 page	Fr. 560.-
1 page intérieure	Fr. 1000.-
1 page couv. ext.	Fr. 1200.-

Ne mettons pas tout dans le même sac !

Le service Inf-eau-déchets a organisé au printemps une campagne grand public de sensibilisation au tri des déchets baptisée «Ne mettons pas tout dans le même sac!». Affiches dans les rues, spots radios, cabas dans les centres commerciaux et affichettes dans les transports publics ont rappelé aux Genevois la simplicité du tri au quotidien.

Une situation paradoxale

Selon une étude¹ réalisée par l'institut *éras*m, 90% de la population genevoise affirme trier ses déchets. Pourtant, le taux de récupération des déchets ménagers ne s'élevait qu'à 28% l'année dernière. Ce pourcentage reste nettement inférieur à la moyenne suisse, qui est d'environ 40%. Ce paradoxe s'explique de plusieurs manières. Premièrement, les différents types de déchets ne sont pas tous triés avec la même rigueur. Si 95% des sondés recyclent le verre et 85% les vieux papiers, seuls 45% d'entre eux trient les déchets compostables. Deuxièmement, le tri n'est pas toujours pratiqué de manière systématique et quotidienne : suivant les périodes, la motivation et le temps à disposition, la population trie avec plus ou moins d'assiduité.

Les infrastructures

Afin de rendre le tri plus systématique, il importe dans un premier temps de faciliter la collecte. En effet, le manque d'infrastructures constitue la principale raison du non-recyclage. Afin de remédier à ce problème, la plupart des communes sont en train de repenser leurs politiques de collecte. Certaines communes développent des points de récupération centralisés, dans lesquels le public peut déposer un grand nombre de déchets différents. D'autres multiplient la fréquence des levées en porte-à-porte tout en équipant les immeubles, notamment pour la collecte des déchets compostables.

L'information

Le service Inf-eau-déchets et les organes d'information communaux sensibilisent jour après jour le public, lui expliquant notamment les débouchés des différents matériaux collectés. Il apparaît en effet que la population ne se contente plus de trier ses déchets, mais qu'elle désire savoir pourquoi elle le fait. A ce sujet, les arguments en faveur du recyclage sont de trois ordres. Premièrement, le recyclage

des déchets permet de fabriquer de nouveaux produits, et donc de préserver les ressources naturelles. Deuxièmement, la fabrication de produits recyclés nécessite généralement beaucoup moins d'énergie et d'eau que la fabrication à partir de matières premières. Enfin, le recyclage est économiquement rentable. En effet, les matières récupérées dans les communes sont généralement reprises gratuitement par les récupérateurs, alors que l'incinération des ordures ménagères coûte cher à la collectivité : pour chaque tonne de déchets triés, votre commune évite une taxe de 244 francs facturée à l'usine d'incinération des Cheneviers.

Le tri au quotidien

Afin d'atteindre les objectifs fixés par

le *Plan cantonal de gestion des déchets*, à savoir un taux de récupération des déchets ménagers de 40% en 2002, il importe que chacun d'entre nous modifie ses comportements. Le tri des déchets doit devenir un acte quotidien et citoyen, motivé par une conscience de l'écologie et du développement durable et non dicté par la bonne conscience ou l'habitude.

Le tri des déchets? Un geste simple et quotidien.

Le recyclage? C'est important pour l'environnement, pour nous, pour les générations futures.

Alors pensons-y, ne mettons pas tout dans le même sac!

¹ Etude réalisée en 2000 sur trois échantillons de 400 individus représentatifs de la population genevoise âgée de 14 à 80 ans. Marge d'erreur +/- 4,9%.

Juliette, 16 ans:
**«JE TRIE UN PEU,
BEAUCOUP,
PASSIONNÉMENT...»**

LE TRI DES DÉCHETS?
Un geste simple et quotidien.

LE RECYCLAGE?
C'est important pour l'environnement,
pour nous, pour les générations futures.

PENSEZ-Y, PENSEZ TRI!

INF-EAU-DÉCHETS
022 327 47 11

Echos des clubs d'ainés

20e anniversaire du Club de Châtelaine-Balexert

Mardi 6 juin, nous avons fêté le 20^e anniversaire de notre Club des aînés de Châtelaine-Balexert à l'hôtel Forum.

Madame Gabrielle Falquet, conseillère administrative, ainsi que plusieurs personnalités de la commune étaient invitées. Nous étions très honorés de leurs présences. Monsieur Pierre Empeyta, président de la Fédération des clubs d'aînés, était parmi nous, ainsi que les responsables des clubs de Vernier.

Monsieur Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat, s'est excusé de ne pouvoir assister à notre fête. Nous associons à cette journée Monsieur Fritz Hämmerli, membre fondateur de notre club, absent pour raison médicale.

Nous sommes dans une des grandes salles de l'hôtel Forum, éclairée par un gigantesque et magnifique lustre de cristal, l'apéritif nous est servi au son de l'orchestre des Triolets dont l'un des musiciens, Güsti, est membre de notre comité.

Avant le dessert, Monsieur Francis Ballager, président du club, nous présente son discours. Ensuite, Madame Falquet prend la parole, suivie de Mon-



sieur Denis Volery, responsable du service social communal, et pour terminer cette partie officielle, c'est au tour de Monsieur Empeyta de nous lire son message.

Après cet excellent repas, l'orchestre joue des airs entraînants, les couples s'aventurent sur la piste de danse. Les dames sont toutes pimpantes, les messieurs très sérieux dans leurs rôles de cavalier, on s'amuse, ou oublie ses bobos, on revient à nos vingt ans

même si c'est bien loin, mais rêver cela nous aidera à poursuivre le chemin qui nous reste à faire.

Madame Falquet a donné à chaque dame une rose, nous la remercions. A toutes ces personnes, qui ont eu de la joie de fêter ce bel anniversaire, je leur dis : à bientôt et que Dieu vous garde, le 25^e n'est pas trop loin.

Yvonne Tornare,
Vice-présidente



Club des aînés d'Avanchet

Dir. collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

39, av. de Crozet
1219 Châtelaine

Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97

Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70

Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48

Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

Echo des tournois inter-clubs verniolans

Après le tournoi de jass du 16 mai à Châtelaine, c'est aujourd'hui le 27 juin qu'il appartient au Club de Vernier d'organiser celui de pétanque sur son terrain de Champ-Claude.

Au contraire des menaces proférées le matin même par la météo, cet après-midi a heureusement bénéficié d'un soleil éclatant et d'une véritable chaleur caniculaire, et ce n'est que plus tard, dans la soirée, que les écluses célestes se sont ouvertes.

Ainsi donc, sous la férule d'Alexandre Mégroz, secondé par Alice Fasel pour compter les abattis, les joutes furent passionnantes voire même acharnées. Malgré quelques déboires accidentels de dernière minute, 7 triplettes ont pu être constituées, représentant leurs clubs respectifs, et ce sont affrontées dans la bonne humeur sous l'œil des spectateurs-supporters.

Durant près de deux heures et demie, le bruit des boules entrechoquées, les exclamations des participants, témoignèrent de l'âpreté des débats, filmés durant quelques instants par la ca-



méra de Canal 29, notre télévision communale. D'ailleurs, elle en profite pour pousser son œil indiscret dans le local où se déroulaient aussi quelques parties passionnées de cartes.

Les rafraîchissements coulaient à flot sous les parasols bienvenus en la circonstance.

Arriva l'heure du goûter joyeusement

partagé, avec la proclamation des résultats et distribution des récompenses : 1 coupe au club vainqueur et une bouteille à chaque participant. Une dernière verrée fut l'occasion de se remémorer les péripéties des jeux, puis, peu à peu, l'on se sépara en se disant, puisque la rencontre était réussie, au revoir et à la prochaine.

RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest

UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative. Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller plus loin.

Horaires de notre agence de Vernier :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 4 ¼ % net !

 022 – 753.91.91

Le nouveau siège de la Fédération Suisse de Tchoukball est à Vernier

La Fédération Suisse de Tchoukball (FSTB) a un nouveau président et un nouveau comité. Une nouvelle stratégie sera mise en place pour structurer plus efficacement le tchoukball en Suisse afin d'augmenter massivement le nombre de membres. Ces changements s'accompagnent aussi d'un déplacement du siège de la FSTB de Fribourg à Genève, et plus précisément à Vernier, au chemin Nicolas-Bogueret 12.

Un nouveau président, un nouveau comité et des idées nouvelles.

Lors de son Assemblée Générale du 16 juin 2001, les délégués des clubs de tchoukball de Suisse ont élu un nouveau président en la personne de Daniel Buschbeck. De plus un tout nouveau comité a été nommé. Il est composé de Erika Mesurer, de Michel Thomann et de Carole Greber. Ce changement complet à la tête du tchoukball suisse marquera certainement un tournant important dans la gestion de la FSTB.

Le dynamisme de Genève est récompensé : le siège de la FSTB est désormais dans notre canton

Le tchoukball a été créé à Genève il y a 30 ans et pourtant pendant presque 25 ans ce sport est resté très discret dans notre canton. En 1996, la situation a commencé à changer lors de la création du Tchoukball Club Genève. Depuis lors, plusieurs entraînements ont été ouverts et le nombre de fans de tchoukball augmente régulièrement. Quelques années plus tard, l'arrivée de la Neuchâteloise Carole Greber à Genève a donné un deuxième élan décisif au tchoukball à Genève. En temps que membre de la sélection suisse de tchoukball depuis plus de 10 ans, elle a apporté une connaissance pointue de ce sport. Elle a de plus créé et développé les structures « juniors » à Genève.

En choisissant Daniel Buschbeck comme nouveau président, l'Assemblée Générale a voulu montrer son soutien à la politique dynamique qui est menée à Genève depuis la création du club.

Une nouvelle stratégie et des objectifs ambitieux

La nouvelle équipe a présenté les grandes lignes de sa stratégie pour les deux prochaines années. Les efforts seront concentrés sur la formation, la communication et le développement de structures pour accueillir plus de



juniors. Plusieurs sections « enfants » devraient voir le jour au cours des prochaines années.

Son action se veut intensive de manière à pouvoir augmenter rapidement le nombre de membres au niveau suisse. Un soutien tout particulier sera apporté à la création de nouveaux clubs. L'attention sera aussi portée sur l'amélioration du niveau de jeu en Suisse. Pour cela l'importance du championnat suisse sera renforcée. Le nombre des entraînements inter-clubs sera augmenté afin de favoriser les échanges inter-cantons. Au niveau des sélections suisses, les efforts seront mis sur la préparation du prochain mondial de tchoukball qui se déroulera en Grande-Bretagne en 2002.

Le nouveau président réaffirme l'importance qu'il accorde à la promotion de «l'esprit tchouk»

Daniel Buschbeck a également insisté sur l'aspect primordial de la promotion de l'esprit fair-play du tchoukball qui doit rester fortement lié à la pratique de ce sport. Ce but est notamment lié à une valorisation de l'adversaire, à la formation de moniteurs exemplaires exemplaires, à une relativisation du résultat et à l'éduca-

Daniel Buschbeck Nouveau Président de la Fédération Suisse de Tchoukball

Daniel Buschbeck a découvert le tchoukball à Genève il y a huit ans. Constatant qu'il n'y avait pas encore de club dans cette ville, il créa le Tchoukball Club Genève en 1996 aidé de quelques amis. Depuis lors il s'est constamment engagé pour le tchoukball que ce soit au niveau genevois, suisse ou international. Dernièrement, il a présidé le comité d'organisation du Mondial de tchoukball qui s'est tenu l'été dernier à Genève. Actuellement, outre ses fonctions de président au niveau genevois et suisse, il est responsable du marketing et du développement international pour la Fédération Internationale de Tchoukball.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à :

Daniel Buschbeck,
Président de la FSTB
Tél. : 022 / 796 67 66
daniel.buschbeck@geneva-link.ch

Erika Mesmer
Responsable de la communication
pour la FSTB
Tél. : 079 / 239 20 53
erika.mesmer@infomaniak.ch



Association des habitants d'Avanchet-Parc
Rue du Grand-Bay 11 - 1220 Avanchets

La Commune de Vernier offre une grandiose Fête du 1^{er} Août 2001 à Avanchet

L'association des habitants d'Avanchet remercie chaleureusement la Commune de Vernier pour la somptueuse Fête du 1^{er} Août offerte aux habitants d'Avanchet. Fête inoubliable, sublime et patriotique.

Merci à Madame le Maire, Nelly Buntschu, merci à Madame la Présidente du Conseil municipal, Chantal Longchamp, pour leurs discours très appréciés.

Merci aussi à tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour monter les stands et toute la mise en place pour que le

terrain de foot devienne, le temps d'une soirée, une belle place de fête, très chaude.

Le magnifique bûcher et le beau spectacle d'un feu d'artifice, avec son bouquet final, ont été sublimes.

Tous les habitants d'Avanchet ont apprécié et disent du fond du cœur « merci » à la Commune de Vernier.

Au nom du Comité de l'AHA,
sa Présidente Brigitte LeHuédé

Journée pour «canins-malins»

Samedi 22 septembre 2001

De 10 à 15 heures

Vernier : Route de Peney, Via de Coisson

Un programme varié vous sera proposé par les sociétés canines présentes:

- 10 h 00 Ouverture des stands
- 10 h 30 Démonstration de chiens d'aveugles par l'association VBM-ARCAM.
- 11 h 00 Parcours de chiens attelés par le Club Suisse du Bouvier Bernois
- 11 h 30 Parcours de sauts par le Canidé club Agility Genève
- 13 h 30 Démonstration de chiens d'aveugles par l'association VBM-ARCAM.
- 14 h 00 Démonstration de dressage par le Club Suisse du Bouvier Bernois
- 14 h 30 Parcours de sauts par le Canidé club Agility Genève

Une buvette permettra de vous désaltérer et, à midi, des grillades combleront les plus grands appétits.

Rappelons qu'il est facile de venir à la journée «canins-malins» avec les bus 6 et 19, arrêt Vernier-marché ou avec le 52, arrêt Mouille-Galand.



AUX ASSOCIATIONS & SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE

La rentrée scolaire est proche, et Canal 29 en profite pour se rappeler à votre bon souvenir car nombre d'entre-vous souhaitent annoncer leurs activités. L'accès à notre Journal à l'écran est toujours gratuit, pensez-y !

Nous pouvons annoncer manifestations, kermesses, fêtes de quartier, conférences, assemblées générales, leçons, cours, tout au long de l'année, pour autant que vos textes nous parviennent suffisamment à l'avance.

Toutefois, comme par le passé, par soucis de déontologie et pour être en conformité avec notre concession, nous devons exclure les annonces à caractère politiques, religieuses et commerciales.

D'autre part, si vous le souhaitez, et dans la mesure de notre disponibilité, notre antenne vous est ouverte pour que vous puissiez présenter vos activités aux Verniolans, en direct ou sous la forme d'un petit reportage.

Nous vous rappelons que notre signal est distribué sur l'ensemble du réseau câblé de la Commune (canal S-07 - 147.25 mhz), que nos émissions se déroulent le mercredi dès 20h en direct, et sont rediffusées le samedi dès 14h.

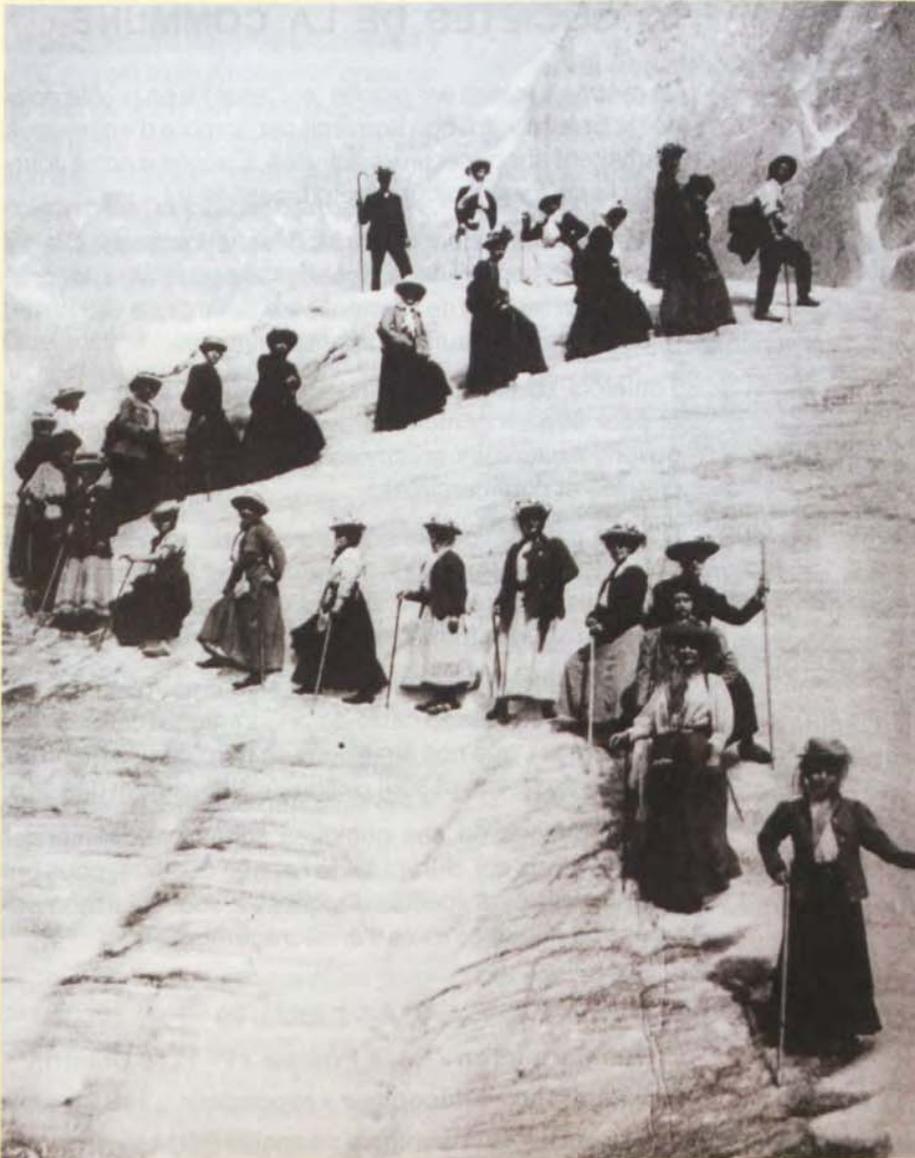
Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier celles et ceux qui, durant toute l'année écoulée, nous ont fait parvenir leurs «petites annonces», souvent accompagnées de quelques mots d'encouragement.

A. V. A. - CANAL 29

Rue Carqueron - Case Postale 21 - 1216 Cointrin
Téléphone - télécopieur - répondeur : 796.36.43
courrier électronique : canal29@freesurf.ch

«COURSE A LA MER DE GLACE (Chamonix)*juin ou août 1908 ?*

sur l'initiative de Mr le Curé de Vernier, l'Abbé Broquet. Il confie à Mr Vultier cette excursion. Sous sa protection 24 jeunes filles de la Chorale sont conduites en char à banc à la Gare des Eaux-Vives d'où le train les amènera à Chamonix (env. 1000 m). De là toute la troupe montera à pied jusqu'au Montenvers (1950 m). Les jeunes filles parlent aux ouvriers qui placent les voies du futur petit train à vapeur, lequel se mettra en fonction la même



année (1908). Après 3 heures de marche, arrivée au Montenvers où certainement elles ont eu droit à un casse-croûte (?). Traversée de la Mer de glace sous la direction d'un guide qui leur taillait les marches. Chaussées de bas de laine sur leurs souliers, elles font le «Chapeau», le «Mauvais pas» et redescendent sur Argentière. Cette randonnée n'est plus possible vu un éboulement (dixit M. Fortis)»

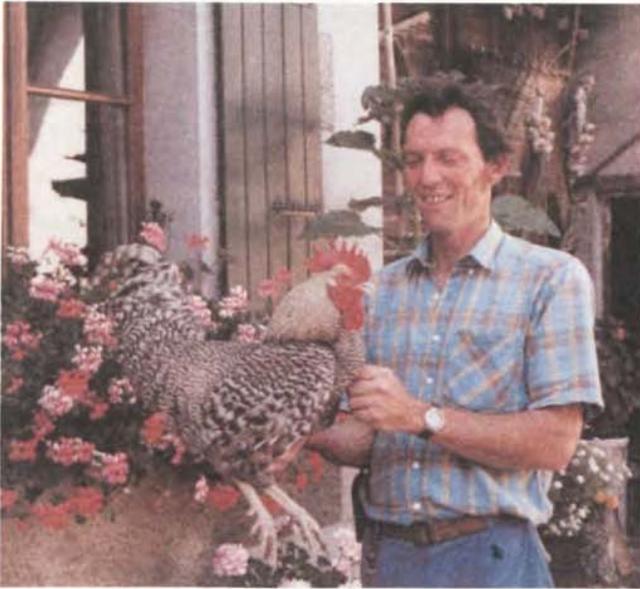
Ce récit écrit à la main au dos d'une photographie, a été livré en septembre 1980 par Zize Cuchet, alors âgée de 88 ans, à Mme Thérèse Fortis-Chavaz-Girod. Zize Cuchet est décédée peu après. Elle avait également dressé la liste des noms des 24 jeunes filles qui avaient participé à cette excursion. Nous en donnons ici le fac-similé. Le sens de la numérotation n'est pas précisé.

La vue de la Mer de glace représentée ici est tirée de l'ouvrage «Les Portraits du Mont-Blanc», par André-Charles Coppier. Ed. Dardel, 1924 (aquarelle).

Ces documents ont été aimablement prêtés par Françoise Duborgel après qu'Anne-Marie Barbey en eut évoqué l'existence. Nous leur adressons nos vifs remerciements.

le Comité de l'AIVV

Vous avez dit «Violon d'Ingres» ?



Quand on a été élevé dans une ferme, au contact de la nature et des animaux, il est normal qu'on en garde une certaine passion même si, par la suite, on apprend le beau métier de charpentier.

Pierre Mermillod, actuellement Président de la Basse-Cour Carougeoise et Juge avicole suisse définit le but principal de l'action du Comité qu'il anime: élever des bêtes de race pure et en améliorer constamment les conditions de leur sélection.

En ce moment, son choix s'est porté sur les Oies d'Alsace, les poules «Bleu de Hollande» et d'autres de taille moyenne, «de type espagnol» et d'un beau noir qui brille au soleil; du reste peu connues en Suisse.



Pierre est entré à l'âge de 15 ans à la Basse-Cour Carougeoise, y a vite été membre du Comité, puis vice-président et - nous le disions plus haut - Président.

Il est également membre fondateur de la Basse-Cour de Vernier et environs, actuellement présidée par l'un de ses cousins.

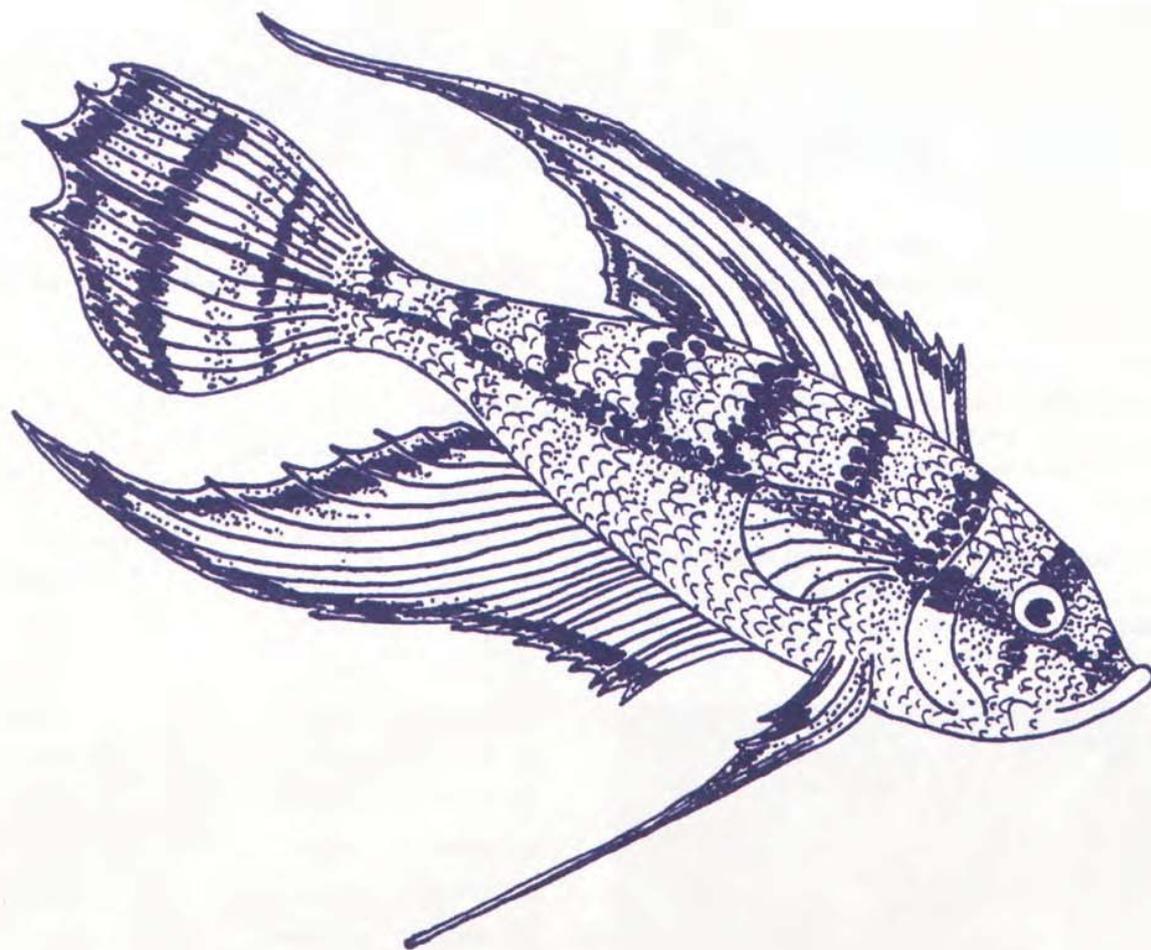
Il est rassurant de voir des jeunes pratiquer à côté de leur métier, une activité qui permet de sauvegarder une forme d'élevage qui tend chez nous à disparaître: la basse-cour, le poulailler. Merci les jeunes !

Course à la Mer de Glace : fac-similé

1)	LACRAZ	Adèle	
2)	LACRAZ	Alphonsine	
3)	LACRAZ	Fanny	
4)	PAQUET	Marthe	mariée Dumont
5)	PAQUET	Céline	Borgeaud
6)	PAQUET	Fanny	Bossat (?)
7)	MICHE	Marie	Buloz
8)	MICHE	Maria	Tranchet
9)	ROCH	Ida	Roch Albert
10)	ROCH	Alice	Satin
11)	GIROD	Louise	
12)	GIROD	Esther	Chavaz
13)	MOUTHON	Clarisse	
14)	MOUTHON	Zizi	Morgenegg
15)	NOVEL	Augusta	Mermillod
16)	SONNEX	Marguerite	
17)	THOME	Marguerite	Fabre
18)	GOY	Thérèse	?
19)	UMIGLIA	Angèle	? Martin
20)	JUMKLI&RE	(Florizone)	?
21)	DUBOUT	Maria	Gagliardi
22)	DUBOUT	Geneviève	Mouthon
23)	BUSSAT	Louisa	
24)	CUCHET	Zize (Louisa)	

EXPOSITION

POISSONS - REPTILES - INSECTES



SALLE DES FETES DU LIGNON, Le Lignon-Genève

du 22 SEPTEMBRE au 14 OCTOBRE 2001

de 10h à 20h tous les jours

**Vente billets au Stand Info Balexert, 022 979 02 01
Fr. 7.- / AVS, étudiants Fr. 5.- / Jusqu'à 15 ans gratuit**

Organisation : Service culturel Commune de Vernier, tél. 022 341 41 04, et Lignon's Club Aquariophilie